

SOCIÉTÉ



Pourquoi manque-t-on de mécaniciens?

Terry Donati, mécanicien (ci-dessus), fait partie des ouvriers spécialisés qui ne connaissent pas le chômage. Les bouchers, les électriciens, les infirmières, les vendeurs sont aussi très recherchés. Comment se fait-il que notre main-d'œuvre soit si mal adaptée au marché du travail? Caroline Montpetit a trouvé quelques réponses.

Page B-1

La SQ fait enquête sur Paradis

Le ministre se dit victime d'une campagne de salissage

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE de l'Environnement Pierre Paradis a beau dénoncer haut et fort « la fabulation, le mensonge et la dangereuse campagne de salissage » dont il est victime, la Sûreté du Québec n'en poursuit pas moins depuis cinq mois une enquête visant à prouver le bien-fondé d'allégations relatives à de substantiels pots-de-vin demandés à des compagnies faisant affaire avec le ministère qu'il dirige.

Selon les auteurs des plaintes portées à la SQ, le ministre de l'Environnement ou le député de Rousseau,

Robert Thérien, auraient demandé un demi-million de dollars à la firme Ray Lacroix Ltée pour se voir accorder un permis d'ouvrir un site d'enfouissement. De plus, le ministre aurait obtenu de la compagnie Laidlaw qu'elle lui construise en Estrie une maison valant 400 000 \$.

C'est à la suite de ces allégations, lancées publiquement hier, en Cour supérieure, à Hull, où se poursuit le procès impliquant l'homme d'affaires Raymond Lacroix contre le ministre de l'Environnement, que la Sûreté du Québec a décidé de confirmer la tenue de cette enquête, a ex-

pliqué un porte-parole de la SQ, Richard Bourdon, qui disait déplorer que cette histoire « sorte trop tôt ».

Si les enquêteurs de la section des crimes économiques de la Sûreté du Québec jugent que les allégations s'appuient sur une preuve suffisamment étoffée, ils soumettront alors le dossier au procureur général qui verra s'il y a lieu de porter des accusations.

L'homme d'affaires Raymond Lacroix se bat pour obtenir du ministre le certificat de conformité permettant d'ouvrir un site d'enfouissement sanitaire dans l'Outaouais. Devant le refus du ministère d'ob-

Voir page A-4 : La SQ



Pierre Paradis

AU DIABLE LA COUCHE D'OZONE !



PHOTO JACQUES NADEAU

Les cris d'alarme et les scénarios apocalyptiques n'y peuvent rien. Le soleil printanier n'a rien perdu de son attrait même si la couche d'ozone s'effrite et que les rayons sont dangereux. Hier le mercure a atteint 7 degrés. Sous un parfait ciel bleu, des centaines d'amateurs de « ski de printemps » ont dévalé les pentes du mont Saint-Sauveur, dans le nord de Montréal. Des patrons reconnaîtront peut-être sur la photo ci-dessus des employés qu'ils croyaient malades...

La moule zébrée s'attaque au Saint-Laurent

Louis-Gilles Francoeur

UNE PETITE peste caucasienne d'apparence inoffensive, la moule zébrée, est en voie de coloniser le Saint-Laurent après s'être implantée en six ans dans les Grands Lacs au point d'y provoquer des mutations écologiques tout aussi importantes que celles attribuées jusqu'ici aux formes de pollution les plus aiguës que connaît cette région industrielle.

L'arrivée au Québec de cette indésirable faisait hier l'objet d'un colloque scientifique dans la métropole qui réunissait autant des chercheurs que des gestionnaires municipaux et privés, les prochaines victimes de la moule si on se fie au modèle ontarien.

L'introduction de cette espèce nuisible dans l'écosystème canadien vers 1985-86, probablement par un navire étranger venant de la mer caucasienne qui a vidangé ses ballasts pendant le chargement, a pris les allures d'une véritable catastrophe environnementale dans les Grands Lacs en raison de ses impacts écologiques et économiques, ont soutenu plusieurs chercheurs.

Un premier contrôle environnemental effectué l'an dernier dans le fleuve par le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada indique qu'on trouve maintenant des moules zébrées de Cornwall à la pointe est de l'île d'Orléans en petites quantités. Sa présence a été signalée sur la plupart des bouées de navigation du Saint-Laurent dans des concentrations moyennes de 0 à 18 moules par mètre carré. Les concentrations moyennes de larves ne dépassaient pas 63 par mètre cube d'eau.

En Ontario et du côté américain, on a vu des concentrations moyen-

nes passer en un an (1989-90) de 500 à 700 000 moules par mètre carré à 1000 moules pour la même surface. Évidemment, les moules en question sont hyper-petites mais leur accumulation est telle dans les canalisations de certaines entreprises qu'il a fallu, par exemple, fermer pendant plusieurs semaines une centrale thermique ontarienne parce que les canalisations des systèmes de refroidissement étaient bloquées.

L'obstruction des prises d'eau municipales et industrielles n'est qu'un des problèmes importants provoqués par le mollusque. Ces derniers arrivent, par leur grand nombre, à vider l'eau de son oxygène, ce qui permet la prolifération des bactéries anaérobiques dans les canalisations. Il en résulte une forte corrosion capable, par exemple, de perforer en moins de six mois une paroi de 0,25 pouce. Heureusement, l'usage de chlore dans les usines de filtration tue les larves de moules zébrées. Mais ce n'est pas toujours le cas et certaines compagnies d'assurance ne veulent plus assurer des édifices dans cette région si les gicleurs n'ont pas été inspectés et déclarés exempts de moules... dans les tuyaux d'alimentation.

On vient aussi de découvrir que son étrange mais fort efficace système de fixation par poils aux parois ou obstacles sous-marins provoquent des « piqûres » dans le béton et le métal qui en réduisent la force.

On prévoit dans la région des Grands Lacs que la présence des moules coûtera 5 milliards \$ d'ici l'an 2000 en dégâts de toute sorte.

Selon Mme Louise Lapiere, responsable de l'évaluation des écosystèmes au Centre Saint-Laurent, l'effarant appétit de la petite moule, qui

Voir page A-4 : La moule

Paul Zumthor remporte le prix Québec-Paris

Michel Dolbec

de la Presse canadienne

PARIS — Le 32e prix Québec-Paris a été décerné hier à Paul Zumthor pour son roman *La traversée*. Publié aux Éditions de l'Hexagone, cet ouvrage est le sixième roman de ce médévisse de 77 ans.

Né à Genève en 1915, Paul Zumthor a fait ses études en France et vécu au Pays-Bas pendant 20 ans avant de s'établir à Montréal en 1972. Il a enseigné la littérature comparée

à l'Université de Montréal jusqu'à sa retraite en 1980.

Bien que son oeuvre ne décrive pas des réalités typiquement québécoises, Zumthor se considère comme un écrivain québécois, pour peu qu'on ne donne pas à ce terme « un sens provincial ».

« Je suis un écrivain québécois parce que je n'écris bien que lorsque je suis ici, a-t-il expliqué lors d'une interview téléphonique. Même quand je puise dans mon expérience du Québec, j'essaie de la transposer, de

Voir page A-4 : Paul Zumthor

Les scientifiques digèrent mal le budget Mazankowski

Isabelle Paré

L'ABOLITION du Conseil des sciences du Canada et la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) décrétées par le récent budget fédéral a créé une onde de choc dans les universités, où recteurs et chercheurs demandent à Ottawa de rendre des comptes.

L'annonce faite la semaine der-

nière par le ministre Mazankowski de fusionner le CRSH au Conseil des arts du Canada a rapidement semé l'inquiétude. À tel point que les recteurs de toutes les provinces, réunis à Vancouver hier dans le cadre du congrès de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), ont donné le coup d'envoi à un mouvement de riposte.

Les 68 recteurs et directeurs de collèges ont mandaté leur président,

M. Claude Lajeunesse, de tenir une rencontre formelle avec les responsables du gouvernement pour être informés clairement du sort qui guette cet important organisme subventionnaire. L'an dernier, le CRSH a octroyé plus de 22 millions \$ en bourses et subventions à environ 900 chercheurs principaux au Québec.

Pour l'instant, le gouvernement n'a indiqué que son intention de fonder en une seule agence le Conseil

des arts, le Conseil de recherches en sciences humaines et les programmes culturels internationaux du ministère des Affaires extérieures. Le budget du CRSH serait conservé tel quel, mais on ignore tout de ce que sera la nouvelle structure de cette agence dont le sort doit être réglé avant l'été.

Dans la même veine, cette annonce « surprise » — dont même la

Voir page A-4 : Les scientifiques

CAHIER
SPÉCIAL

THÉRÈSE CASGRAIN

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 6 mars 1992

PARUTION
le 14 mars
DANS
LE DEVOIR

LE DEVOIR publiera le samedi 14 mars un cahier spécial à l'occasion du colloque Thérèse-Casgrain présenté à l'UQAM dans la série de conférences annuelles sur « Les leaders politiques du Québec. » On y trouvera :

- un rappel de la vie de Thérèse Casgrain;
- un entretien avec Simonne Monet-Chartrand;
- un texte sur l'après-Thérèse-Casgrain;
- le point sur les batailles de son époque;
- des extraits de ses cours et de sa correspondance prêtés par les Archives nationales du Canada;
- le programme complet du colloque qui aura lieu du 20 au 22 mars à l'UQAM.

Le Québec souscrit au droit « inhérent » des autochtones à l'autonomie gouvernementale

Norman Dellisle

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le Québec souscrit au droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale, a soutenu hier le ministre des Affaires autochtones du Québec, Christos Sirros, à l'issue d'une rencontre d'une heure avec le nouveau chef québécois de l'Assemblée des premières nations, Ghislain Picard.

Les négociations se poursuivent toutefois avec les nations autochtones sur la portée exacte et les implications de ce principe. Aussi, le Sommet officiel prévu pour mai prochain entre les autochtones et le gouvernement du Québec a été remis à plus tard, « après la tenue du référendum » que le gouvernement du Qué-

bec doit tenir au plus tard le 26 octobre prochain, a indiqué M. Sirros. Déjà, le 20 mars 1985, l'Assemblée nationale avait adopté à l'unanimité une motion reconnaissant le droit à l'autonomie pour les Amérindiens du Québec.

Hier, le gouvernement concédait que ce droit à l'autonomie est « inhérent », c'est-à-dire qu'il découle de l'histoire et qu'il n'est pas conféré par la Constitution. Cette subtile nuance vient de ce qu'il y a « une distinction entre la source du droit et sa portée », a expliqué le ministre.

M. Sirros a cependant précisé que cette reconnaissance par le gouvernement québécois « ne mène pas à la souveraineté territoriale pour les autochtones. La portée de ce droit est limitée au cadre constitutionnel canadien et les pouvoirs qu'il impli-

que ne sont pas illimités », a dit le ministre.

Bref, le gouvernement veut tout simplement « maintenir le dialogue entre le Québec et les autochtones afin d'améliorer le climat ».

M. Sirros a précisé que sa rencontre avec le chef Ghislain Picard avait été planifiée le matin même.

Un peu avant, les médias d'information rapportaient que le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, venait de « marquer un temps d'arrêt » dans ses discussions avec les représentants autochtones. M. Sirros n'a toutefois pas voulu établir de lien entre les deux événements.

Quant au chef Picard, il s'est réjoui de la reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale par le gouvernement du Québec. Il a néanmoins formulé des réserves

touchant le processus de négociations prévu par M. Sirros entre le Québec et les autochtones.

Les chefs des Premières nations du Québec et du Labrador se réuniront la semaine prochaine pour faire le point dans l'ensemble du dossier, a dit le porte-parole amérindien.

Le chef Picard faisait par ailleurs partie du groupe qui accompagnait le chef Ovide Mercredi lorsque ce dernier est venu nier le droit des Québécois à l'autodétermination devant une commission de l'Assemblée nationale, le 11 février dernier.

« On n'a jamais remis en question l'existence du peuple québécois ou son droit à l'autodétermination », a admis le chef Picard, visiblement mal à l'aise. Il s'est démarqué ainsi des propos du chef national de l'Assemblée des premières nations.



Vincent Della Noce



Gilbert Chartrand

Deux députés appuient Nationalair et demandent une enquête de la GRC

Sylvain Blanchard

et la Presse canadienne

DEUX DÉPUTÉS conservateurs ont mis en doute, hier, la probité de dirigeants syndicaux québécois et torontois dans le conflit de travail opposant la société aérienne Nationalair à ses 450 agents de bord en lock-out depuis près de quatre mois.

Les députés Vincent Della Noce (Duvernay) et Gilbert Chartrand (Verdun/Saint-Paul) considèrent que les agents de bord mènent une campagne de dénigrement contre Nationalair qui risque de se retourner contre eux, ont-ils averti, en conférence de presse.

Le tandem conservateur s'est évertué à démontrer, documents à l'appui, que Nationalair possédait des appareils fiables, que 90 % de ses envolées se faisaient avec moins d'une heure de retard et que son personnel avait reçu la formation requise et jouissait de salaires décents.

Pour un, le député Chartrand s'intéresse au dossier parce qu'il a déjà été agent de bord, justement chez Nationalair.

Les deux hommes disent souhaiter que les discussions entre Nationalair et ses agents de bord reprennent le plus tôt possible, discussions au point mort depuis octobre 1991.

Les deux députés réclament à la Gendarmerie royale du Canada d'instituer rien de moins qu'une enquête pour faire la lumière dans le conflit opposant Nationalair à ses 400 agents de bord en lock-out.

Précisément, ils demandent une enquête judiciaire pour connaître la vérité, toute la vérité sur les agissements du syndicat. Ils exigent en outre la tenue d'un débat d'urgence aux Communes et l'adoption d'une loi spéciale pour « forcer le syndicat à présenter les propositions de Nationalair aux employés ».

Ce n'est pas tout.

Dans une de ses sorties caractéristiques, le député Della Noce invite les présidents de Nationalair et de la FTQ-SCFP (qui représente les agents de bord), MM. Robert Obadia et Fernand Daoust, à le rencontrer dans un débat public « pour régler une bonne fois pour toutes cette affaire », qui risque, selon lui, d'entraîner la fermeture de la compagnie.

M. Della Noce justifie son implication dans cette négociation par la

proximité de sa circonscription électorale à la ville de Mirabel, où Nationalair réalise une bonne partie de ses activités. Voulant éviter que les hôtels et les restaurants de son coin soient pénalisés advenant la faillite de l'entreprise, le député croit que « trop de mensonges ont été dits » et que « le temps est venu de se parler entre quatre yeux ».

Inquiet de voir le conflit s'éterniser, M. Della Noce en fait une analyse qui correspond presque en tout point à celle que véhiculent depuis des mois les dirigeants de Nationalair, à savoir que tout ce conflit n'est rien d'autre qu'une tentative du syndicat canadien de la fonction publique, qui représente les agents de bord de Nationalair mais aussi de tous les autres transporteurs aériens du pays, pour fermer Nationalair dans le but de permettre à Air Canada et Canadian de respirer un peu mieux et donc d'être en mesure de donner à leurs employés (qui forment la majorité des membres du SCFP dans le transport aérien) de meilleures conditions de travail.

« Ça se tient et je crois que c'est vrai », déclare Della Noce, qui parle même « de conflit ourdi » de la part des dirigeants torontois du syndicat « contre le Québec et Mirabel ».

« Mais encore-là, s'empresse-t-il d'ajouter, tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas réuni dans une même salle les représentants des deux parties, des hypothèses de ce genre continueront de subsister ».

Pour lui, ce conflit de travail n'est rien d'autre qu'un écran de fumée destiné à camoufler des intérêts autres que ceux des syndiqués de Nationalair.

Interrogé sur les allégations de MM. Della Noce et Chartrand, le président de la FTQ, Fernand Daoust, a dit y voir la main du président de Nationalair, Robert Obadia, « qui procède par députés interposés ».

« Il faut que la compagnie (Nationalair) soit d'une habileté infernale pour soutenir que le Fonds de solidarité cherche la disparition d'une entreprise parce qu'elle a investi dans une autre qui lui est concurrente ».

« Je n'ai jamais rencontré dans le

tête de qui que ce soit, au SCFP, l'idée qu'il faut détruire Nationalair, a répliqué le leader syndical.

« Ces accusations sont graves et

grosses », a-t-il ajouté, excédé.

Pierre Paradis modifiera le projet de loi scindant le ministère de l'Environnement

De manière à limiter les possibilités d'ingérence politique

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

LE PROJET de loi devant créer un Office de protection de l'environnement sera modifié, peut-être largement, de manière à limiter la possibilité d'ingérence politique.

« J'envisage sérieusement de proposer au conseil des ministres une modification d'un article du projet de loi, et ainsi de laisser pleine autonomie à l'Office », a déclaré le minis-

tre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, au DEVOIR, à l'issue des travaux de la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 412, instituant un office responsable de l'application des lois et règlements adoptés par le ministère.

Hier, LE DEVOIR, faisait état de la levée de boucliers de plusieurs intervenants disant craindre, notamment, après étude du projet de loi, le manque d'indépendance de l'organisme vis-à-vis le pouvoir politique.

« Il y a deux endroits dans la loi où

le gouvernement conserve un pouvoir d'intervention. Est-ce que deux c'est trop ? Est-ce qu'un serait suffisant ? », s'était d'abord demandé le ministre Paradis, durant les travaux de la commission parlementaire.

L'article 21 du projet, portant sur le pouvoir d'ordonnance, permet au gouvernement, lorsque l'intérêt public l'exige, d'exercer le pouvoir d'ordonnance en lieu et place du président de l'Office.

« Cet article, tel que libellé, risque d'anéantir la volonté première du lé-

gislateur à l'effet de distinguer nettement les mandats du ministère et du gouvernement de ceux de l'Office. Cet article doit être reformulé et contenir plus de précisions quant à la notion d'intérêt public », a déclaré M. Paradis.

« À défaut de préciser son pouvoir d'ordonnance, le gouvernement du Québec et le ministre de l'Environnement continueront d'être harcelés par l'opinion, les groupes environnementaux et les entrepreneurs en regard de la plupart des décisions d'ordonnance. Le libellé du texte de la loi devrait prévoir une réglementation décrivant les types de projets devant requérir des études approfondies et c'est dans le créneau de ceux-ci que le pouvoir d'ordonnance du gouvernement ou du ministre pourrait prévaloir », a-t-il ajouté.

M. Paradis parle de « fonction discrétionnaire » exercée par le gouvernement « dans les cas où l'étude des projets contiendrait une mise en garde relative à des effets importants ».

Chose certaine, il ne veut pas toucher aux principes du projet de loi, mais se dit prêt à des accommodements majeurs, si nécessaires. « Je ne prévois pas pour l'instant des modifications majeures. Mais si des constatations nous amènent à en faire, nous les ferons ».

Un des intervenants venus témoigner hier en commission parlementaire, la compagnie Laidlaw, a tenu à exprimer son inquiétude « du fait qu'éventuellement les deux entités — le ministère de l'Environnement et l'Office — pourraient devenir tellement concentrées sur leurs compétences respectives qu'elles finiraient par s'écarter l'une de l'autre et dissocier leurs interventions au lieu de les conjuguer ».

Les dirigeants de Laidlaw, une importante firme spécialisée dans le traitement des déchets solides et biomédicaux, ont dit souhaiter que le projet de loi 412 « précise bien que les responsabilités du MENVIQ et de l'Office sont complémentaires, s'inscrivant bout à bout dans une même ligne de pensée et non pas côte à côte en deux lignes indépendantes ».

Poème et récriminations autochtones aux audiences sur Grande-Baleine

Frédéric Tremblay

de la Presse canadienne

CHISASIBI — Le témoignage émouvant d'une grand-mère crie a marqué, hier, les audiences publiques qui se tiennent à Chisasibi, depuis mercredi soir, sur le projet Grande-Baleine.

Margaret Cromarty ne s'était pas préparée un long réquisitoire contre Hydro-Québec pour faire part de son message, mais s'était simplement munie d'un court poème de son cru, dont l'effet a été particulièrement puissant, au point où les commissaires ont demandé à en obtenir copie.

« C'est un texte superbe », a spontanément commenté M. Paul Lacoste, président du comité fédéral d'examen du projet Grande-Baleine, après que Mme Cromarty ait terminé de lire son poème en anglais, calmement mais intensément.

« C'est un témoignage impressionnant de votre culture », a repris M. Peter Jacobs, président de la commission Kativik (Inuit).

Les Cris assistant aux audiences, plutôt réservés jusque-là, ont applaudi largement et chaleureusement leur compatriote.

Mme Cromarty, en quelques mots soigneusement choisis, a témoigné de la misère des siens, consécutive au développement hydro-électrique

de la Grande Rivière.

Autrefois, fait remarquer Mme Cromarty, « les Cris allumaient leurs feux, près des pins silencieux, sous l'étoile polaire et les couchers de soleil rougeoyants ».

Avant que l'homme blanc ne construise les barrages et détourne la Grande Rivière de son cours naturel, se souvient aussi Mme Cromarty, « la rivière rencontrait la mer, les rapides furieuses étaient pures et merveilleuses ».

« (...) Les commerçants et les missionnaires sont venus bouleverser nos rêves (...) La rivière, il n'en reste plus rien. La rivière est noyée et torturée. L'horreur, comme un égout dégoûtant ».

Témoignant aussi à ces audiences publiques, qui ont pour but de formuler des directives sur l'étude d'impact de Grande-Baleine, le chef du conseil de bande (cri) de Chisasibi, Violette Pachanos, a dressé, dans un vocabulaire plus habituel pour ce genre de forum, les récriminations de son peuple.

Mme Pachanos a rappelé que sa communauté avait dû quitter l'île de Fort George, avec l'arrivée de LG-2, par crainte qu'elle ne soit prématurément érodée, voire inondée.

« Nous ne voulons pas que ça se répète à Whapmagoostui (communauté crie située en bordure de la Grande Rivière de la Baleine). C'est

pourquoi nous avons soutenu le mouvement d'opposition à Grande-Baleine », a souligné le chef cri.

Mme Pachanos a expliqué que le développement sur la Grande Rivière avait à tout jamais « détruit partiellement ou totalement, selon les endroits », leur mode de vie traditionnel.

Maintenant, soumet Mme Pachanos, on est obligé d'investir des sommes d'argent considérables dans le développement d'un réseau routier.

« Avant, tout ce dont on avait besoin, c'étaient nos pieds ».

Dans son témoignage, le chef cri a aussi déploré le « gaspillage de carcasses de caribous par les chasseurs sportifs ».

Mme Pachanos s'est également inquiétée des « effets inconnus » des installations hydro-électriques, dont ceux provenant des champs magnétiques.

« J'espère que vous allez être justes dans votre rapport, et que l'intérêt du mode de vie de notre peuple sera pris en compte », a lancé Violette Pachanos aux commissaires, en guise de conclusion.

Les audiences ont permis, d'autre part, à un certain nombre de Cris de Chisasibi de préciser avec plus de détails les conséquences négatives du développement hydro-électrique sur leurs activités traditionnelles.

Mulroney voit son parti à 20 % dans les sondages

Marie Tison

de la Presse canadienne

WASHINGTON — Dans une entrevue au *Washington Post*, le premier ministre Brian Mulroney a affirmé que les sondages internes de son parti plaçaient les conservateurs à 20 %.

Il a ajouté qu'il était confiant de remporter les prochaines élections.

Dans l'entrevue, accordée à Ottawa au correspondant du *Washington Post* et publiée hier en page A-31 de l'important quotidien américain, M. Mulroney a déclaré qu'il ne

croyait pas le plus récent sondage Gallup, qui plaçait son parti à 11 %.

Il a affirmé que les sondages internes de son parti situaient les conservateurs au même niveau que les néo-démocrates. Il a ajouté que les libéraux étaient à 30 %, le Parti réformiste à 10 %, et les autres, incluant le Bloc québécois, à 5 %.

Il a soutenu que les conservateurs allaient s'emparer de la deuxième place grâce à leurs initiatives et au budget du ministre des Finances Don Mazankowski.

Les Canadiens auront alors le choix entre les libéraux et les conser-

vateurs, a-t-il déclaré.

M. Mulroney a affirmé que les sondages internes du Parti conservateur montraient également un certain changement dans les attitudes des Canadiens. Ils s'éloigneraient du droit à des bénéfices sociaux coûteux pour être de plus en plus enclins à accepter de faire des sacrifices dans le but de réduire le déficit national.

Selon lui, les Canadiens sont d'accord avec les positions prises par son gouvernement, et ils croient que son programme, bien que difficile, est le bon. « Nous avons vécu dans l'Alice au pays des merveilles pendant assez de temps », a-t-il déclaré.

Le premier ministre a laissé comprendre qu'il chercherait à se faire réélire en basant sa campagne sur le fait qu'il avait fait ce qui était nécessaire, au lieu de faire ce qui était populaire.

Il compte également sur une reprise économique et une solution à la crise constitutionnelle.

CARTES D'AFFAIRES



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS

DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2

Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 989-0810

La maîtrise des technologies

Russes et Américains s'espionnent toujours même si la Guerre froide est du passé

WASHINGTON (AP) — La Guerre froide est-elle vraiment finie ? Peut-être pas. Selon le FBI, les Russes continuent d'espionner les Américains autant qu'auparavant. Les Russes leur retournent le compliment.

Au début, le FBI pensait que Moscou avait du mal à perdre ses vieilles habitudes, que l'on ne faisait pas oublier le KGB comme cela... « Nous estimons maintenant, de plus en plus, qu'il s'agit d'une opération de renseignement en règle, dirigée de Moscou », explique Wayne Gilbert, responsable du contre-espionnage au FBI.

Les principaux services russes sont le Service de renseignement

étranger, héritier du KGB, et le GRU, service d'espionnage de l'armée.

La Russie ne dispose pas de l'argent nécessaire pour acquérir toute la technologie dont elle a besoin, et ses espions vont tout faire pour se la procurer, selon M. Gilbert.

À Moscou, un porte-parole du Service de renseignement étranger affirme que l'agence compte réduire à un niveau « raisonnable » le nombre de ses agents aux États-Unis, sans plus de précisions. La Russie, selon ce porte-parole, ne s'attend pas à ce que les États-Unis renoncent à leurs opérations.

Il y a cependant une différence avec la Guerre froide. Les États-

Unis peuvent désormais se procurer de nombreuses informations à la lecture des publications officielles et de la presse.

Les États-Unis ont d'autre part ouvert leurs portes aux scientifiques, hommes d'affaires ou touristes russes — autant de couvertures pour des activités d'espionnage.

Ces multiples échanges compliquent la situation, admet Wayne Gilbert, et « nous n'avons aucun moyen de contrôler la situation ».

Il était autrefois plus facile de repérer l'espion soviétique dissimulé sous l'apparence du journaliste ou du diplomate, à la liberté de circulation restreinte, et hautement surveillés.

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645

numéro sans frais.....1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....(514) 844-5738

Extérieur (sans frais).....1-800-463-7559

Service à la clientèle

LE DEVOIR

211, St-Sacremont,

Montréal QC H2Y 1X1

LES BUREAUX DU
DEVOIR SONT
OUVERTS DU LUNDI
AU VENDREDI
DE 9H00 À 16H30

EN BREF...

Le Front commun prépare son offensive

LA CONTRE-ATTAQUE se prépare dans la fonction publique québécoise pour contrer la volonté du gouvernement de geler jusqu'à la fin de l'année le salaire des fonctionnaires, et de reporter à 93 l'augmentation de 3 % prévue pour le 1er juillet. Les principales organisations syndicales — CSN, FTQ, FIIQ, SFPQ et SPGQ, qui représentent les deux tiers des syndiqués — se sont en effet entendues pour proposer à leurs membres l'unification des forces syndicales. Précisément, les instances de ces syndicats seront appelées à débattre d'une réponse commune à donner au gouvernement en avril.

Un cri décrie le Canada en Australie

SYDNEY, Australie (PC) — Un leader cri a affirmé hier en Australie que le Canada a déclaré « nuls et non avenus » la plupart des traités conclus avec ses peuples autochtones. Le grand chef Ted Moses, maire du village d'Eastmain, au Québec, est également l'ambassadeur international du Grand conseil des Cris du Québec. Il participe à la conférence internationale sur les autochtones, qui se poursuit au Musée australien, à Sydney jusqu'à dimanche. Le gouvernement canadien, a-t-il déclaré par la suite, « est allé devant le plus haut tribunal du pays pour faire invalider les traités ancestraux et ceux qui ont été signés ces dernières années. Le gouvernement dit : 'Nous savons que nous avons signé un document, qu'il a force de loi, mais si vous voulez nous affronter là-dessus, traînez-nous en cour' ». Avant son élection comme grand chef, en 1984, M. Moses avait été l'un des principaux acteurs des négociations qui ont mené à la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, mais ses récentes expériences avec le gouvernement l'ont rendu blasé, a-t-il ajouté, pour prévenir ensuite les aborigènes d'Australie de se méfier de la parole de leur gouvernement en matière de traités. « Par le passé, les traités ont été utilisés pour tromper les gens, ils ont été imposés aux peuples indigènes et ils ne l'ont habituellement que valider la loi des Blancs », a-t-il soutenu. Et il a enchaîné en disant qu'il voyait d'importantes ressemblances entre les Indiens d'Amérique du Nord et les aborigènes d'Australie.

Le cancer de l'utérus d'origine génétique ?

NEW YORK (AP) — Le cancer du col de l'utérus pourrait être d'origine génétique, selon de nouvelles études publiées dans la revue *Nature*. L'an dernier, des chercheurs allemands avaient découvert qu'une protéine, la HLA-DQw3, apparaissait très souvent chez les femmes atteintes du cancer du col de l'utérus. Ils avaient alors suggéré que sa présence pouvait être liée à un risque plus grand. Des recherches menées par trois groupes de chercheurs — deux à Munich et un en Norvège — mettent en évidence la fréquente présence, chez les malades atteintes du cancer du col de l'utérus le plus courant, de la HLA-DQw3. Il s'agit d'une variante d'une protéine que contribue à alerter le système immunitaire contre la présence de corps étrangers. Cette protéine est produite sous le contrôle d'un gène, d'où la thèse de l'origine génétique de la maladie. Une quatrième étude, menée cette fois par des Britanniques et également publiée par *Nature*, n'aboutit pas aux mêmes conclusions. Les scientifiques de ce groupe déclarent n'avoir pas trouvé de lien statistique entre la maladie et la fréquence de la protéine. Une telle divergence dans les résultats n'est cependant pas inhabituelle. Rien qu'aux États-Unis, on s'attend cette année à découvrir environ 13 500 nouveaux cas de cancers du col de l'utérus.

Plus de pauvres aux États-Unis

WASHINGTON (AP) — En raison de la récession économique, 4,7 millions de familles américaines, un chiffre record, ont recours aux services sociaux pour faire face à leurs besoins de première nécessité — vivres, vêtements et logements — selon des statistiques fédérales. Au total, le nombre d'Américains bénéficiant du programme d'aide aux familles avec enfants dépendants est passé de 11,6 millions en juillet 1990 à 13,4 millions en décembre 1991. En 1989, 3,8 millions de familles bénéficiaient de ce programme. Le coût de l'aide sociale pour le gouvernement a suivi la même tendance, passant de 13,5 milliards \$ en 1991 à un chiffre estimé à 15,1 milliards \$ pour l'année 1992. Selon une étude réalisée par l'Association pour l'aide sociale américaine auprès de 25 États, la raison principale de l'augmentation des bénéficiaires est la récession, notamment dans le nord-est du pays.

DONNEZ DÉS AUJOURD'HUI!

Augmentez vos chances de lutter contre l'ennemi Numéro 1

Juste un petit coup de

440 boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1400
Montréal (Québec) H2Z 1Y7
Tel.: (514) 871-1951 ou 1-800-361-7880 (ligne sociale)
Téléc.: (514) 871-1464

Doutes, questions et rumeurs sur les prochaines élections aux conseils d'administration des établissements de santé

Paul Cauchon

ABSENCE de bulletin de vote officiel, carte d'identité non obligatoire, possibilité de voter à plusieurs endroits dans la même soirée, rumeurs ici et là de possibilités de noyautage, les élections dans les établissements de santé et de services sociaux prévues lundi soir soulèvent de nombreuses questions.

« Les règles ne sont pas très claires, les gens sont souvent laissés à eux-mêmes », affirment avec un brin d'impatience des gens bien placés dans les directions d'hôpitaux ou de CLSC.

Mais ces élections, prévues par la nouvelle loi sur la santé du ministre Marc-Yvan Côté, permettront pour la première fois au grand public d'avoir accès aux conseils d'administration (C.A.) des établissements. Dans les CLSC, cinq représentants du public pourront siéger, et quatre dans les hôpitaux, les centres d'accueils, les centres de réadaptation.

Dans l'ensemble du Québec, 666 établissements sont visés par ces élections : 371 où se tiennent des assemblées publiques et 295 où l'on élira plutôt 106 conseils d'administration unifiés, une disposition transitoire qui permet à 3 ou 4 conseils d'administration de se fusionner en élisant entre eux leurs membres.

Après une période de mise en candidature qui se terminait à la mi-février, on n'arrivait pas encore hier à connaître le nombre total de candidats dans les établissements du Québec. Pour la région de Québec, on

compterait, selon le ministère, 705 candidats pour 265 postes à combler.

Dans la Montérégie, on pouvait dénombrer, il y a une semaine, 147 candidats dans les hôpitaux pour 40 postes et 222 dans les CLSC pour 95 postes, dont 35 candidats au très couru CLSC Lac Saint-Louis.

À Montréal, on ne connaît pas le nombre total de candidats dans les hôpitaux et les centres d'accueil. Daniel Corbeil, directeur général du CLSC d'Ahautsac, déclare que dans les 30 CLSC de la région on totaliserait environ 550 candidats.

Ceux-ci ne doivent pas être à l'emploi du ministère, ni travailler dans un établissement ou un groupe du ministère ou subventionné par lui. Les votants non plus d'ailleurs. Ce qui soulève certaines protestations parmi le personnels des institutions qui aimeraient bien pouvoir élire « leur » conseil d'administration eux aussi.

On ne dispose pas de moyens de contrôle très strict sur la procédure de vote, et les votants peuvent provenir de n'importe quel quartier, de n'importe quelle région. Plusieurs estiment qu'on aurait dû réserver le vote aux gens qui proviennent vraiment du quartier de l'établissement, mais au ministère on rétorque que les établissements sont fréquentés par des gens de partout.

Les votants doivent signer une déclaration attestant qu'ils n'appartiennent pas au réseau. Chaque établissement doit faire ses propres bulletins de vote. Le président d'élection, souvent un cadre du personnel de la

direction générale (ou un membre du conseil d'administration actuel, et dans de rares cas quelqu'un de l'extérieur) choisit des scrutateurs.

Lundi soir prochain, la période d'élection se tiendra de 17 à 21 h, et les candidats pourront prononcer quelques mots en début de soirée. Au Conseil régional de Montréal, on admet que si quelqu'un a connaissance d'une fraude, on peut contester l'élection par la suite et que pour le moment, « il faut se fier à la bonne foi des gens. Si le président d'élection a des doutes sur un votant, il peut demander une carte d'identité, mais ce n'est pas obligatoire ».

Des rumeurs ont fait état toute la semaine de « noyautage » et de *slates* potentielles par différents groupes, que ce soit des syndicats, des partis politiques ou le mouvement Pro-Vie, mais à ce jour, le seul mouvement organisé qui a clairement fait campagne pour ses objectifs propres demeure Alliance Québec.

Sara Saber, porte-parole d'Alliance Québec, soutient d'ailleurs que son organisation ne cherche pas à noyauter les conseils d'administration ni à soutenir de candidats en particulier. « Nous avons tout simplement voulu informer massivement la population anglophone de ces élections, pour inviter les anglophones à se présenter et à aller voter, parce que nous sommes très mal représentés sur les conseils d'administration des établissements de santé au Québec. Ce nouveau processus nous offre une meilleure chance de participer aux processus décisionnels des établissements que nous utilisons ».

Alliance Québec a accordé plusieurs entrevues sur le sujet aux médias anglophones, et a fait circuler un document d'organisation qui indique, entre autres, que les candidats élus pourront participer à un « programme d'entraînement » offert par Alliance Québec.

Les directions générales ont tenu des réunions d'information avec les candidats qui se présentaient. Daniel Corbeil, du CLSC Ahuntsic, explique avoir aidé les candidats à la rédaction de communiqués dans les hebdomadaires locaux.

« Je pense que les gens veulent se présenter parce qu'ils croient en cette réforme du système de santé et ils veulent participer au processus de changement, ajoute-t-il. À cela s'ajoute la multitude d'enjeux locaux. De prime abord, c'est très sain comme expérience. C'est à la population de se prendre en main, à la suite de cette responsabilité donnée par le ministre ».

À l'hôpital Sainte-Justine de Montréal, où dix candidats se disputent les quatre sièges du public, la secrétaire générale Cécile Rivest convient que « la loi présente des lacunes, mais c'est une première, et les gens sont heureux de profiter d'une telle chance ».

André Bouchard est d'ailleurs un de ces candidats à l'hôpital Sainte-Justine. Père de trois enfants et professionnel connu (conservateur au Jardin botanique, professeur à l'Université de Montréal) il affirme que « Sainte-Justine est un excellent hôpital et je voudrais que cette qualité demeure, mais je suis en désaccord

avec ceux qui croient qu'il est normal d'attendre cinq heures à l'urgence avec un enfant ».

Dans les hôpitaux, les nouveaux conseils compteront quatre représentants du grand public, trois du personnel qui y travaille, le directeur général et deux autres postes cooptés (potentiellement d'autres représentants du grand public). On voit donc que le public peut peser lourd. Mais le conseil d'administration peut compter un maximum de 18 membres : on peut y ajouter, le cas échéant, deux représentants du comité d'usagers, trois de la corporation propriétaire, un de la fondation et deux du milieu universitaire si ces institutions sont présentes.

Dans les CLSC on compte cinq membres du public, trois des employés, un directeur général et deux cooptés, plus, le cas échéant, deux du comité d'usagers, un de la fondation et deux de l'université.

La FTQ dénonce la nouvelle taxe sur l'exportation du tabac

Sylvain Blanchard

et la Presse canadienne

LES TRAVAILLEURS de l'industrie du tabac manifesteront à Ottawa, lundi, pour protester contre la nouvelle taxe à l'exportation des produits du tabac, qui met en danger leurs emplois.

La nouvelle taxe frappe les cigarettes canadiennes destinées au marché américain.

Le ministre fédéral du Revenu, M. Otto Jelinek, l'a implantée au début du mois de février dans le but de contrer les achats outre-frontière et la contrebande.

Cette taxe aurait provoqué l'arrêt de toute la production des produits du tabac destinés aux États-Unis. Certains manufacturiers auraient même déjà commencé à rationaliser leurs activités, notamment Rothmans Benson & Hedges qui vient de licencier 58 employés à Québec.

C'est ce qu'ont soutenu hier en conférence de presse le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Fernand Daoust, et l'ex-secrétaire trésorier du Syndicat international des travailleurs et des travailleuses de la boulangerie, confiserie et du tabac, M. René Rondou.

« Cette taxe est un handicap mortel, tranche Rondou. En entraînant une augmentation de 8 \$ pour chaque cartouche de cigarettes canadiennes vendues aux États-Unis, c'est tout le marché américain qui vient de se fermer aux producteurs d'ici ».

Pour la FTQ, cette taxe, loin de ralentir la contrebande de cigarettes et d'augmenter les recettes de l'État, ne fait au contraire qu'inciter les fumeurs à remplacer les cigarettes canadiennes par des cigarettes américaines. Et donc à amener les fabricants américains à remplacer les marques canadiennes auprès des distributeurs qui approvisionnent les contrebandiers. Ce qui, inévitablement, fera chuter la production canadienne.

« Et qui va payer pour ça ? demande Daoust. Les travailleurs, bien sûr. Ceux du Québec et de l'Ontario, surtout ».

À court terme, ce sont plusieurs centaines d'emplois qui sont menacés. À moyen et long terme, c'est toute l'industrie qui risque de partir aux États-Unis ».

Rappelant que cette industrie emploie près de 65 000 personnes au pays, Daoust et Rochon demandent à Ottawa de réparer « cette grossière erreur » en retirant cette taxe pendant qu'il est encore temps.

« Pourquoi mettre en danger un si grand nombre d'emplois si cette mesure ne permet nullement de livrer bataille contre la contrebande ? », demande Rondou.



PHOTO AP

Contre tout espoir, des parents de mineurs attendaient hier des nouvelles des disparus.

La mine turque est scellée sur 148 disparus

d'après AP et Reuter

KOZLU, Turquie (AP) — Les autorités turques ont ordonné hier après-midi l'obturation de la mine de charbon de Kozlu, mettant ainsi fin aux espoirs de retrouver les 148 disparus.

Comme 122 corps avaient été récupérés, cela porte le bilan de cette catastrophe — la pire de Turquie et la 14e plus grave du monde — à 270 morts.

La polémique se développait pendant ce temps sur les mesures de sécurité dans cette mine — où quatre explosions avaient déjà fait 107 morts au total depuis 1945 — et dans celles de la région. Le plus grave coup de grisou jusqu'à présent dans le pays (103 morts en 1983) s'était produit à une dizaine de kilomètres de Kozlu.

Les sauveteurs ont mis fin aux recherches et bouché l'entrée de la

mine en raison de l'incendie qui faisait rage dans les galeries et des émanations de gaz toxiques (en particulier l'oxyde de carbone) qui les rendaient inaccessibles.

« Plus personne n'est vivant là-dedans. Hier, on a pu remonter quelques blessés, mais aujourd'hui aucun », affirmait le Dr Sabahattin Oztas, en regardant un camion déverser de la terre sur l'entrée du puits.

Les experts considèrent qu'il faudra une semaine environ pour que les flammes s'éteignent, par manque d'oxygène. « Le feu va prendre son temps », relevait le technicien Ibrahim Ilastepe.

Les secours avaient déjà été entravés par l'incendie provoqué par la déflagration, à 560m de profondeur. Mercredi soir, les couloirs d'aération avaient été obstrués avec du béton pour empêcher le feu de « respirer ».

Ce qui n'allait pas sans commentaires amers : « On les condamne à mort », s'écriait ainsi un jeune homme.

« Il n'y aura plus de survivants », estimait un sauveteur, Sedat Gungor. Plus prudent, le ministre porte-parole du gouvernement, Akin Gonen, affirmait dans la nuit : « Il faudrait un miracle pour qu'ils survivent. » Il relevait notamment que les mineurs ayant survécu à la déflagration avaient certainement succombé depuis à l'intense chaleur et aux émanations de gaz toxiques.

Les mineurs des villages et mines voisines, notamment de Zonguldak, continuaient à se rendre à Kozlu, espérant des nouvelles de leurs camarades restés bloqués dans l'enfer. À l'extérieur de la mine, des dizaines d'épouses anxieuses espéraient contre toute vraisemblance.

Les gens s'emportaient aussi dans

cette ville de 60 000 habitants, dont la plupart des familles vivent du charbon.

La plus grande centrale syndicale, Turk-Is, avait mis en cause les normes de sécurité dans les mines dès mercredi. Hier, la presse turque estimait que la catastrophe aurait pu être évitée. Elle rapportait que des ordinateurs avaient décelé une accumulation croissante de méthane mais que la direction n'avait pas fait évacuer la mine.

Le ministre Omer Barutcu avait par contre affirmé que rien n'avait pu être fait parce que l'accroissement du niveau de méthane avait été soudain, 20 secondes seulement avant l'explosion.

« Nos vies n'ont aucune valeur. Les autorités s'en fichent totalement », déplorait un mineur, Mehmet Calik.

Divers arrondissements montréalais recevront les régions à l'occasion des Fêtes du 350e

Jean Chartier

LES ARRONDISSEMENTS montréalais seront maillés avec des régions du Québec pour les Fêtes du 350e anniversaire de Montréal.

La première grande fête d'arrondissement se tiendra le 12 juin à la Place Berri avec les citoyens de Laval et de la Rive-Sud; on appellera par ailleurs ce nouveau square durant l'été la Place du 350e anniversaire.

Les Abitibiens seront invités à rencontrer les citoyens des quartiers Saint-Michel et Parc le 19 juillet au Parc Jarry, et les Gaspésiens rencontreront les citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve au Marché Maisonneuve le 9 août.

Tous seront invités à participer à ces fêtes. Mme Jeannette Bertrand et M. Jacques Proulx, président de l'Union de producteurs agricoles, coprésideront ces fêtes des régions à

Montréal.

M. Proulx a participé aux fêtes récentes des paysans français dans Paris et il a été très impressionné par les retrouvailles ville-campagne. Il souhaite que les ruraux du Québec et les Montréalais se rencontrent à l'occasion des fêtes populaires l'été prochain. Tous les dimanches, du 12 juin au 30 août, seront l'occasion de célébrations à Montréal, sous le thème *Dimanches matin, Montréal m'attend*. Les organisateurs comptent sensibiliser les gens dans les régions québécoises à ces fêtes dès le 10 mars.

Mme Janette Bertrand se dit très attachée à Montréal. Elle a habité durant les 20 premières années de son existence au 2625 rue Ontario, au-dessus de la mercerie de son père, et elle dit avoir toujours aimé le Montréal populaire.

Elle souhaite que les fêtes de quartier soient l'occasion pour les ci-

toyens de retrouver leurs origines avec des gens des régions qui viennent les visiter. On prévoit de larges comités de réception dans les divers quartiers choisis.

L'arrondissement du sud-ouest de Montréal fêtera au Parc Angrignon avec les visiteurs de la Mauricie et des Bois-Francs, dimanche le 12 juillet, et l'arrondissement regroupant Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce recevra les citoyens de l'Estrie et de la Montérégie au Parc McKenzie le 26 juillet.

Ce sont en quelque sorte les fêtes des Petites Patries qui ont été annoncées par la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal. On veut associer aux quartiers le sens communautaire des Montréalais et un volet historique.

L'arrondissement d'Ahautsac et Cartierville recevra la région de l'Outaouais au Parc Ahuntsic le 2 août et Rosemont recevra les Sague-

néens au Parc Maisonneuve le 9 août.

On annonce qu'une personnalité issue de la région invitée et s'étant illustrée dans sa carrière à Montréal invitera les gens de sa région à se rendre à Montréal au nom de sa double citoyenneté. Le programme comprendra une visite guidée de l'arrondissement, à savoir de cinq sites historiques proposés par la Fondation Héritage Montréal, et de cinq sites « coups de cœur » signalés à l'attention par les citoyens eux-mêmes.

On tiendra des spectacles où alterneront des artistes de la région invitée et des artistes de l'arrondissement-hôte. Les quartiers de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles recevront les gens de la Côte-Nord au Parc-de-la-Pointe le 23 août et pour la dernière fête, le Plateau-Mont-Royal et le centre-sud recevront les Beaucerons et les gens de Québec au Parc Lafontaine.

RÉSULTATS	
649	Tirage du 92-03-04
9 12 21 22 35 44	
Numéro complémentaire: 41	
GAGNANTS	LOTS
6/6 3	746 750,80 \$
5/6 + 3	224 025,20 \$
5/6 277	1 941,00 \$
4/6 15 366	67,00 \$
3/6 287 124	10,00 \$
Ventes totales: 16 337 211,00\$	
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$	
Prochain tirage: 92-03-07	
Extra	Tirage du 92-03-04
NUMÉROS	LOTS
9 3 4 2 3 4	100 000 \$
3 4 2 3 4	1 000 \$
4 2 3 4	250 \$
2 3 4	50 \$
3 4	10 \$
4	2 \$
T.V.A. le réseau des tirages	
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.	

Le trou dans la couche d'ozone serait stable

OTTAWA (PC) — Il se pourrait après tout que le phénomène très inquiétant du trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique ne se soit pas agrandi cette année. C'est ce que permettent de croire des données scientifiques préliminaires.

Le soleil s'est levé sur l'Arctique, provoquant le phénomène chimique qui détruit l'ozone, mais jusqu'ici le dommage n'est pas plus importants qu'au cours des dernières années, a rapporté hier M. David Wardle, du Service de l'environnement atmosphérique.

« D'après moi, il y a des motifs d'être rassurés. Nous ne constatons rien de dramatique », a dit M. Wardle au cours d'une interview.

Il vaudra, a-t-il insisté, encore une ou deux semaines avant d'avoir en main des évaluations plus précises.

« Nous demeurons en état d'alerte pour le mois prochain ».

Le 3 février, les scientifiques de la NASA avaient rapporté qu'un trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique et des latitudes nord semblaient s'agrandir. Ils avaient ajouté que jusqu'à 30 % de la couche pouvait être touchée, au gré des conditions atmosphériques.

La NASA avait indiqué que le risque de détérioration de la couche d'ozone pouvait être plus grave si le vortex polaire demeurait intact jusqu'à la fin de février. Le vortex est une masse d'air froid isolée par des vents en haute altitude.

Selon M. Wardle, on aurait déjà constaté cette détérioration, si elle avait eu lieu.

Rien jusqu'ici ne démontre non plus qu'il y ait eu une détérioration

importante de la couche d'ozone au-dessus du sud du Canada.

Actuellement au-dessus de Toronto, la couche d'ozone est moindre d'environ 7 % à son épaisseur moyenne à long terme pour cette période-ci de l'année, a ajouté M. Wardle. C'est un phénomène typique des quatre ou cinq dernières années. On ne possédait pas encore les données pour les autres villes.

M. Wardle a suggéré que l'ozone avait probablement échappé à une grave détérioration grâce aux conditions atmosphériques.

Le mois dernier, les températures au sein du vortex sont retournées à un niveau normal après avoir atteint des niveaux extrêmement bas en janvier, a-t-il dit. Des températures très fortes favorisent la formation de nuages d'acide nitrique, qui jouent

un rôle de premier plan dans le phénomène de la détérioration de l'ozone.

La couche d'ozone protège la terre contre les rayons ultraviolets du soleil. L'ozone est détruit par les produits chimiques industriels comme les chlorofluorocarbones (CFC).

M. Brian Dunbar, un porte-parole de la NASA, a rapporté de son côté que pour le moment, l'agence ne publiait pas certains commentaires sur la question de l'ozone au-dessus de l'Arctique.

Et M. Yvan Huneault, attaché de presse du ministre de l'Environnement Jean Charest, a affirmé que le ministère allait de l'avant avec son projet de mise en place d'un système qui informera la population de l'intensité des rayons ultraviolets.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ La SQ

tempérer, le site étant jugé non conforme aux normes gouvernementales, il a entrepris des procédures judiciaires pour obtenir gain de cause et obliger le ministère à émettre le certificat.

Devant la Cour, la secrétaire de M. Lacroix, Jacynthe Lacoste, a soutenu cette semaine que le député Thérien aurait exigé un pot-de-vin de 500 000 \$, au nom du ministère de l'Environnement, pour l'émission du fameux permis. Elle a également affirmé que le ministre Paradis serait copropriétaire d'un site d'enfouissement à Saint-Amable. MM. Paradis et Thérien ont tous deux nié formellement ces allégations, de même que celle impliquant une maison payée par Laidlaw.

Ébranlée par cette affaire qu'il qualifie de « dangereuse campagne de salissage », le ministre Paradis a demandé hier midi à l'avocat du ministère présent à Hull d'interrompre le procès. Il voudrait qu'on fasse comparaitre les policiers qui auraient, selon le témoin Lacoste, soutenu que le ministre a reçu une maison en cadeau de Laidlaw.

Il n'exclut pas la possibilité d'interdire des poursuites contre l'auteur des allégations, et demandera conseil à ce sujet au procureur général, jugeant que « la situation a dépassé les mesures de l'entendement ». À sa connaissance, aucune perquisition n'a été effectuée à sa résidence ou dans ses bureaux, à ce jour.

« Je ne comprends rien à ce procès », a laissé tomber le ministre, devant les journalistes, en début d'après-midi, en prenant la peine de souligner que l'avocat au dossier, Guy Bertrand, est « un fervent militant du Parti québécois ».

Selon lui, le promoteur — qu'il dit n'avoir jamais rencontré ou contacté — est prêt à prendre tous les moyens pour le forcer à émettre un permis. Mais M. Paradis dit qu'il refusera, « tant et aussi longtemps que la loi et les règlements ne seront pas respectés ».

Quant à l'affirmation voulant que la firme Laidlaw lui aurait offert une somptueuse demeure, les dirigeants de cette importante firme spécialisée dans le traitement des déchets solides, industriels et biomédicaux se sont empressés de la nier catégoriquement, l'étiquetant de « fabrication inqualifiable ». On dit ignorer totalement pour quelle raison la compagnie est salie par cette histoire, et

on affirme n'entretenir aucun lien avec l'homme d'affaires Raymond Lacroix ou sa secrétaire, Mme Lacoste.

Pour prouver le ridicule de cette histoire, le ministre Paradis a de son côté énuméré les « dures décisions » qu'il a prises touchant la compagnie Laidlaw. « Je les ai poursuivis au pénal et au civil. J'ai eu aussi à émettre une ordonnance tout à fait exceptionnelle d'intervention d'urgence sur leur site. Je les ai traités correctement mais avec sévérité », dit-il pour marquer sa distance.

Au cabinet du premier ministre, Mme Sylvie Godin, attachée de presse de M. Bourassa, a tenu à préciser que « la Sûreté du Québec ne menait pas d'enquête sur M. Paradis », mais bien sur des allégations en rapport avec une plainte déposée à la SQ.

◆ La moule

pompe l'eau autour d'elle pour y récolter les micro-organismes planctoniques (végétaux) ou benthiques (animaux), y compris ses propres larves, risque très probablement de provoquer un déséquilibre sans précédent dans les espèces aquatiques des Grands Lacs et du fleuve.

Les études américaines et ontariennes indiquent que la moule zébrée a pu, dans certaines parties des Grands Lacs, réduire de 90 % la biomasse planctonique et d'environ 70 % la production de chlorophylle totale, précise Mme Lapierre, qui participait hier à un colloque scientifique à Montréal sur la nouvelle vedette de nos eaux.

Certes, ajoute la chercheuse, les conditions sont différentes dans un fleuve où l'eau bouge et où, par définition, il y a moins de micro-organismes de ce type. Mais si cela veut dire moins de nourriture pour les moules, cela veut aussi dire des apports plus constants, ce qui pourrait nuire à l'autocontrôle de cette population.

La biomasse ingérée par la nouvelle espèce est essentielle à la survie des alevins de la plupart des espèces. Un alevin est la première forme mobile que prend un poisson fraîchement éclos. En raison de sa petite taille, il dépend pour sa nourriture des micro-organismes présents dans son milieu de vie.

Par contre, l'extraordinaire capacité de reproduction des moules zébrées — 40 000 oeufs par femelle — contribue à l'alimentation des espèces. Mais à long terme, c'est la moule qui gagne la course contre les autres espèces, notamment parce qu'elle les menace partout. On a évalué à 250 milles par an sa propagation le long du lac Érié.

Les rivières et les lacs à l'intérieur de l'Ontario et des États-Unis sont en voie rapide de contamination par l'espèce indésirable. Elle se colle en effet aux coques des bateaux de plaisance et peut même survivre plu-

sieurs jours en dehors de l'eau. Les larves peuvent aussi être transportées dans le système de refroidissement des moteurs de bateau.

En Europe, surtout dans les régions caucasiennes d'où elles originent, un équilibre s'est constitué avec les autres espèces... Mais personne ne peut dire quelles espèces disparaîtront ou deviendront marginales ici avant qu'un nouvel équilibre s'établisse avec les nouveaux venus. On sait cependant, explique Mme Lapierre, que sur les 200 espèces exotiques présentes maintenant dans les Grands Lacs, aucune ne risque de perturber autant toutes les autres.

Mme Lapierre voit deux aspects positifs dans la présence des moules zébrées. Les canards plongeurs, comme les morillons, trouvent dans ces moules une manne sans précédent. Et leur invraisemblable capacité de filtration des eaux a éclairci les eaux jusque-là relativement turbides du lac St. Clair, particulièrement pollué.

Une moule zébrée peut pomper et filtrer pour se nourrir 180 ml d'eau à l'heure. Des chercheurs ont calculé que les milliards de moules du lac St. Clair filtreraient la totalité de ses eaux deux fois par jour ! Ce nettoyage provoque la mort des algues, dépeuplent les milieux humides pourtant névralgiques pour l'alevinage.

Les moules ne diminuent pas cependant la pollution chimique qu'elles stockent dans des concentrations incroyables avant de les relâcher en mourant. Des chercheurs ont établi que des moules zébrées peuvent accumuler jusqu'à 177 000 fois la teneur en contaminants décelés dans leur environnement, ce qui menace évidemment les espèces qui s'en gavent. C'est presque trois fois plus que les capacités de bioaccumulation de poissons prédateurs aussi performants à ce chapitre que les drés.

Les moules zébrées recensées dans le Saint-Laurent étaient surtout présentes dans les ports, comme ceux de Montréal et de Québec, ainsi que dans les lacs Saint-François, qui hérite des larves du lac Ontario, et du lac Saint-Louis, situé immédiatement en aval.

C'est dans ce secteur que les premiers problèmes sérieux sont prévus. Au barrage d'Hydro-Québec, à Beauharnois, on prévoit qu'elles vont, comme en Ontario, envahir grilles et turbines, les bloquant et pillant leur métal. À l'usine des Produits chimiques Expro, de Saint-Thomé, on a trouvé des moules zébrées jusqu'à 1200 pieds à l'intérieur des canalisations. Le surintendant de la centrale d'énergie de cette compagnie, M. Bernard Lefebvre, pense demander à Québec la permission d'utiliser des doses massives de chlore dans sa prise d'eau pour déloger les moules envahissantes. Mais les moules se ferment devant les doses massives de contaminants, ce qui accroît la difficulté de les combattre avec l'arsenal chimique.

Plusieurs organismes de recherche nord-américains testent depuis des années différentes méthodes de lutte avec des succès bien relatifs. On espère pouvoir trouver un parasite naturel à cette espèce nuisible, comme le *bacillus thuringiensis* qui infecte mortellement les larves de tordeuses de bourgeons d'épinette.

Le Canada n'oblige pas mais se contente d'encourager les navires étrangers à vider leurs ballasts en haute mer avant de pénétrer dans nos eaux. Les ballasts sont de grands réservoirs situés à l'intérieur des navires qu'on remplit pour les alourdir en l'absence de cargaison commerciale. Lorsque les marchandises s'empilent dans les cales, cette eau est rejetée, ce qui a introduit de nombreuses espèces nuisibles dans les Grands Lacs, dont les lamproies qu'on a combattues avec succès avec des produits chimiques ! Le Parlement étudie présentement un projet de loi sur le contrôle des espèces exotiques. Mais s'il traite des boas et des éléphants, il est muet sur les espèces nuisibles comme les moules.

◆ Les scientifiques

présidente du CRSH n'a eu vent que deux heures avant la présentation du budget — a entraîné un cri d'alarme généralisé parmi les 15 000 chercheurs et chercheuses des 68 universités que regroupe la Fédération canadienne des sciences sociales.

Le président de cette importante fédération, M. Robert Stebbins, parle d'un « coup de théâtre », fait sans consultation du milieu, qui fait craindre le pire pour l'avenir de la recherche en sciences sociales au Canada. « Il s'agit d'une décision majeure qui nous ramène aux années 70 », a-t-il déploré cette semaine, réclamant qu'un comité des Communes se penche sur le sort de cette fusion controversée. La décision est d'autant plus étonnante qu'aux termes de plusieurs années d'études, Ottawa avait décidé en 78 scinder le financement de la recherche sociale de celui du Conseil des arts.

Joint hier à Vancouver, le prési-

dent de l'AUCC, M. Claude Lajeunesse, a de son côté indiqué que les recteurs d'universités craignaient que cette fusion ne remette en cause les acquis gagnés dans le domaine des sciences humaines depuis la création du CRSH en 1978.

On tient aussi à ce que l'indépendance du processus d'octroi des bourses soit préservé. Plus que jamais, cette fusion fait craindre une politisation dans le choix des boursiers et des projets de recherches.

« Il y a plus qu'un problème de visibilité à cette décision, il y a un problème de crédibilité, a-t-il insisté. Il est clair que plusieurs des décisions du Conseil des arts émanent du conseil des ministres. Alors que le Conseil de recherches en sciences humaines a toujours eu son autonomie ».

Du côté de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ), tout en appuyant la démarche entreprise par les recteurs canadiens, il n'est pas exclu que la CREPUQ amorce des actions de son propre chef pour faire la lumière sur cette décision, a fait valoir hier son directeur général, M. Jacques Bordeleau.

L'abolition du Conseil des sciences du Canada, fondé en 1966, apparaît tout aussi aberrante pour plusieurs chercheurs. Surtout au moment où les gouvernements multiplient les campagnes pour accroître le nombre de jeunes scientifiques dans nos universités. « Le message qu'on envoie est complètement contradictoire, et ne vise qu'à couper des sommes dérisoires », pense pour sa part le président de l'AUCC.

L'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS) a d'ailleurs mis cette question à l'ordre du jour de son prochain exécutif qui aura lieu la semaine prochaine.

Principalement consultatif, le rôle du Conseil des sciences visait à produire des avis sur des domaines aussi variés que les services de santé et la génétique ou l'usage des médicaments, et devait présenter au gouvernement une étude fouillée portant sur 15 secteurs cruciaux de l'activité industrielle afin d'évaluer le rendement en R&D et les stratégies en matière de technologies des principales entreprises canadiennes.

Le Conseil était aussi là pour conseiller le gouvernement sur la meilleure façon de dépenser les 2,7 milliards \$ que ce dernier injecte chaque année dans le secteur scientifique. Le budget annuel de fonctionnement de 3,4 millions \$ du Conseil des sciences ne représentait que 0,1 % de cette somme.

◆ Léon Dion

la langue.

« Comment peut-on accorder et inscrire dans une Charte l'épanouissement et le développement linguistiques et culturels des collectivités minoritaires de langue française ou anglaise partout au Canada » (article 25.1) alors que l'on sait très bien que ce sont les francophones hors Québec qui sont véritablement menacés », s'exclame le professeur Dion.

« Pensez-vous que les anglophones au Québec ont besoin de protection spéciale alors qu'ils ont tout pour eux, médias de communications, institutions scolaires et hôpitaux, le contexte anglais de l'Amérique du Nord, etc. Mais on se 'fout' de la sociologie pour s'en tenir à des considérations purement juridiques », selon M. Dion.

Ce dernier demeure convaincu que le premier ministre Bourassa ne pourrait décemment tenir un référendum sur des offres constitutionnelles comme celles de Beaudoin-Dobbie. « De telles offres seraient immédiatement rejetées par une majorité de Québécois. On croirait que le gouvernement fédéral est inconscient de cela ».

M. Dion adresse un sévère reproche aux dirigeants canadiens : celui de négligence après le rejet de l'accord du lac Meech le 22 juin 1990.

« J'avais suggéré à cette époque que le gouvernement canadien forme immédiatement une véritable commission d'experts chargés d'examiner toute cette question et de formuler des recommandations. Au lieu de cela, on a eu droit à plusieurs comités ou commissions (Spicer, Beaudoin-Edwards et d'autres) qui ont coûté cher sans apporter quelque chose de valable », explique M. Dion.

« Les citoyens sont fatigués de parler Constitution et ce n'est pas à eux de dire ce qu'il faut faire. Cette responsabilité revient aux personnes qu'ils ont élues », ajoute le politologue en faisant allusion à la commission Spicer qui a fait le tour du Canada pour s'entretenir avec les gens de l'avenir du Canada. Ce que le commissaire Robert Normand avait qualifié de « discussions de taverne ».

Le professeur n'est pas désespéré (« l'indépendance du Québec ne me fait pas peur »), mais il ne voit pas comment l'impasse constitutionnelle pourrait être dénouée à la satisfaction de tous.

« À moins d'un miracle... », renchérit-il.



PHOTO AP

L'indécrottable moule zébrée

La capacité des moules zébrées de se fixer partout, y compris sur les coques des navires, explique que cette espèce nuisible ait pu en quelques années s'implanter partout dans les Grands Lacs et les cours d'eau voisins. Le déplacement des larves dans le courant et des moules sur les coques des navires explique qu'elles se pointent dans le Saint-Laurent seulement quatre ans après leur introduction en Amérique par un navire qui a probablement vidangé dans le lac St. Clair, en Ontario, ses eaux de ballasts.

◆ Paul Zumthor

lui donner une dimension universelle. C'est le rôle de l'écrivain. Celui qui ne le fait pas est condamné à demeurer un écrivain mineur.

Pour *La traversée*, un roman volumineux et très documenté qui lui a valu une bonne critique dans *Le Monde*, Zumthor a réécrit le journal du premier voyage de Christophe Colomb. « Le vrai journal est incomplet. Il y a plein de trous. Ça laisse rêver. Aidé par ma formation de médiéviste, j'ai donc réécrit un récit complet ».

La traversée est aussi la suite « autonome » du roman précédent de Zumthor, *La fête des fous* (Hexagone), qui met en scène des personnages qui feront le voyage avec Colomb. Les deux romans se déroulent donc à la fin du Moyen-Âge, la découverte de l'Amérique marquant le commencement des temps modernes.

Depuis 1938, Paul Zumthor a publié plusieurs plusieurs recueils de poèmes. Il est aussi l'auteur de nombreux ouvrages sur le Moyen-Âge publié au Seuil, à Paris. En plus de *La fête des fous* et de *La traversée*, il a publié en France quatre romans : *La griffe* (1957), *Les contrebandiers* (1962), *Les hautes eaux* (1958) et *Le puits de Babel* (Gallimard, 1969), qui lui a valu le Prix international Charles Veillon.

Le Prix Québec-Paris sera officiellement remis à Paul Zumthor le 24 mars à Paris. Le lauréat recevra une bourse de 2000 \$ du gouvernement québécois et de 4000 francs (près de 1000 \$) de la ville de Paris.

Décerné pour la première fois à Anne Hébert en 1961, ce prix littéraire s'est appelé le Prix France-Canada jusqu'en 1982.

Il existe un autre prix littéraire semblable, le Prix France-Québec Jean-Hamelin, décerné depuis 1965 à des écrivains francophones d'Amérique du Nord par l'Association des écrivains de langue française.

6 mars

par la PC et l'AP

- 1990: les Nordiques de Québec échangent Peter Stastny aux Devils du New Jersey.
- 1989: le ministre soviétique des Affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, propose d'importantes réductions de troupes militaires et d'armement.
- 1987: le traversier britannique Herald of Free Enterprise fait naufrage au large de Zeebrugge, en Belgique: près de 200 morts.
- 1986: première rencontre entre la sonde soviétique Vega et la comète de Halley.
- 1982: le brise-glace canadien Louis St-Laurent est mis hors d'usage par un incendie.
- 1973: décès, à 81 ans, de la romancière américaine Pearl Buck.
- 1970: Alexandre Dubcek est suspendu du Parti communiste tchécoslovaque, dont il a été le secrétaire général au moment du Printemps de Prague.
- 1964: Constantin Deux monte sur le trône de Grèce.
- 1957: les anciennes colonies britanniques de la Côte d'Ivoire et du Togo forment le Ghana.
- 1955: l'équipe de hockey du Canada bat celle de l'URSS 5-0.
- 1953: Georges Malenkov succède à Staline à la tête du gouvernement soviétique.
- 1945: la première armée américaine occupe Cologne.
- 1933: les Polonais occupent le port de Dantzig.
- 1889: les romans d'Emile Zola, considérés obscènes, se voient refuser l'entrée au Canada.
- 1836: Fort Alamo, au Texas, est pris par l'armée mexicaine, au terme d'un siège de 13 jours qui a coûté la vie à 187 Américains, dont Davy Crockett.
- 1834: la ville d'York, en Ontario, est renommée officiellement Toronto.

15 ans

ciel 98,5

Cette année, soyez de la fête !
ET PARCOUREZ LE MONDE !

HONGRIE TCHÉCOSLOVAQUIE

IDENTIFIEZ UNE CONSTELLATION
(5 ÉTOILES) DU CIEL

TIRAGE LE 31 MARS 1992

NOM DE L'ÉTOILE	DATE D'APPARITION
★	
★	
★	
★	
★	

REMPLISSEZ ET RETOURNEZ À:
CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL J4H 3Z3

NOM	PRÉNOM
ADRESSE	
VILLE	CODE POSTAL
TELEPHONE	

COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE. PHOTOCOPIE REFUSÉE.

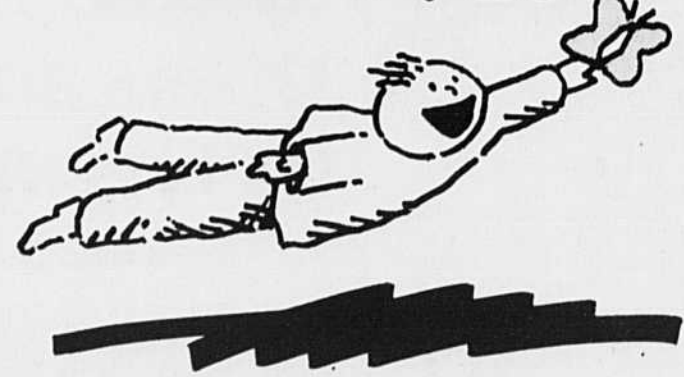
QUESTION D'HABILITÉ À COMPLÉTER 90 • 8.5 •

LE DEVOIR

exotik
tours

KLM

DONNEZ-MOI DES AILES



Un enfant handicapé, c'est un enfant comme les autres. En lui ouvrant votre coeur, vous lui donnerez des ailes.



Marc-André Coallier

SOCIÉTÉ
POUR LES
ENFANTS
HANDICAPÉS
DU QUÉBEC



2300 ouest, boulevard René Lévesque
Montréal (Québec) H3H 2R5
Tél. (514) 937-6171

Mazankowski croit passagère la hausse des taux d'intérêt

Michel Van de Walle
de la Presse canadienne

LE MINISTRE fédéral des Finances, Don Mazankowski, croit que la tendance à la hausse des taux d'intérêt constatée depuis quelques semaines devrait être un phénomène passager.

« Il s'agit d'un développement de court terme en raison de la volatilité qui prévaut actuellement dans le marché », a estimé le ministre à l'issue d'une allocution prononcée hier à Montréal devant des gens d'affaires du Canadian Club.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada a bondi de 21 points de base hier, passant de 7,50 à 7,71 %. Le taux directeur a connu de légères hausses hebdomadaires depuis la fin janvier, à l'exception de la semaine dernière alors qu'il avait reculé de quelques points.

Le ministre ne semble toutefois pas s'inquiéter de cette situation, estimant que les éléments fondamentaux sont en place pour assurer le maintien à un bas niveau des taux d'intérêts au Canada. « Notre objectif est de maintenir bas les taux d'intérêts et d'inflation », a-t-il assuré.

Il a souligné que les conditions monétaires au Canada se sont considérablement assouplies. Les taux d'intérêts à court terme ont diminué de 6,5 à 7 % depuis environ 18 mois, a fait remarquer M. Mazankowski. Les cibles d'inflation, a-t-il aussi souligné, ont été atteintes.

Depuis le début de l'année, le dollar canadien s'est affaibli, ce qui explique en partie la hausse actuelle des taux. Le ministre a rappelé que c'est le marché qui fixe le taux de change des monnaies.

Au cours de son allocution, M. Mazankowski s'est borné à résumer les principaux éléments contenus dans le budget fédéral, dévoilé la semaine dernière. Selon lui, la réduction du niveau de l'inflation, les bas taux d'intérêts ainsi que les diverses mesures du dernier budget, dont la légère diminution de la surtaxe sur l'impôt des particuliers, devraient contribuer au rétablissement progressif de la confiance des consommateurs au cours de l'année.

À l'extérieur de l'hôtel où se tenait la conférence, une cinquantaine de personnes manifestaient contre les coupures prévues au dernier budget dans les dépenses destinées au lo-



Don Mazankowski

gement social.

Les manifestants, mobilisés par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), protestaient en particulier contre l'abolition du programme fédéral des coopératives d'habitation. Ce programme disposait d'une enveloppe de 25 millions \$.

Le gouvernement Mulroney a également décidé de limiter à 3 % par année la croissance des dépenses de programmes relatifs au logement social. Ce faisant, il prévoit économiser 622 millions \$ sur une période de cinq années. Ce que les manifestants du FRAPRU ont vertement dénoncé. Alors qu'en 1992, seulement 2000 nouveaux logements sociaux seront construits, le FRAPRU a réclamé que des fonds suffisants soient débloqués pour la construction d'au moins 5000 nouvelles unités.

Le ministre a répliqué qu'Ottawa dépensera cette année plus de 2 milliards \$, par le biais de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, pour le logement social.

Les banques haussent leur taux préférentiel

La Banque du Canada augmente son taux d'escompte à 7,71 %

Serge Truffaut

LA FAIBLESSE du dollar canadien a convaincu la Banque du Canada d'augmenter son taux d'escompte de 21 points de base pour le fixer ainsi à 7,71 %, envoyant ainsi un signal aux banques canadiennes qui l'ont immédiatement imité en hissant leur taux préférentiel à 8,25 %, soit une hausse marquée de 0,75 % sur le taux qui prévalait auparavant.

Les économistes interrogés afin de faire la lumière sur cette majoration de 75 points de base ont souligné que les institutions financières n'avaient pas d'autre choix que de marquer le pas pour la bonne et simple raison qu'il « n'y avait plus de marge de manœuvre entre le taux d'escompte et le taux préférentiel ».

À cet égard, M. Benoît Durocher, économiste au sein de la Banque Royale, a expliqué qu'à 7,5 %, hier

matin, le taux d'escompte de la Banque du Canada, soit le taux auquel les banques empruntent, était au niveau exact auquel les banques canadiennes... prêtent leur argent à leurs meilleurs ou gros clients.

Autrement dit, la base de cent points de base qui historiquement marque la distance ou, plus précisément, la marge de manœuvre entre le taux d'escompte et le taux préférentiel était nulle. De fait, « le taux d'intérêt à court terme sur, entre autres, les bons du trésor avait augmenté ».

Pour M. Durocher comme pour M. Ed Heese, économiste au sein de la CIBC, il ne fait aucun doute que le gouverneur de la Banque du Canada a commandé une majoration du taux d'escompte afin de bonifier la position concurrentielle du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Selon les observations formulées

par M. Durocher, au lieu de parler de la faiblesse du dollar canadien, il serait plus juste de parler de la vigueur imprévue, voire inattendue, du dollar américain. Pour empêcher une dévaluation trop rapide du dollar canadien, la Banque du Canada n'avait pas d'autre alternative que de hausser son taux. Hier, à la fermeture des marchés, le dollar canadien a clôturé à 84 cents, en hausse de 26 centimes.

Et qu'est-ce qui explique ce regain d'énergie du dollar américain aux dépens du dollar canadien ? « Au cours des six derniers mois, passant de 198 à 199, la situation économique du Canada par rapport à celle des États-Unis, s'est totale inversée. Aujourd'hui, l'économie américaine est proportionnellement plus forte que l'économie canadienne ».

Conséquemment, les investisseurs étrangers ont plus tendance à canaliser leurs énergies, et surtout leurs

espèces sonnantes, en direction des États-Unis qu'au Canada. « On peut dire qu'un transfert de fonds s'est opéré au profit de nos voisins du Sud », a confié M. Heese. Qui plus est, « le dépôt du rapport Beaudoin-Dobbe, cette semaine, signifie pour les investisseurs étrangers qu'on pense encore et toujours aux questions constitutionnelles ».

Sur un plan plus strictement économique, M. Durocher, de la Banque Royale, a souligné qu'en majorant le taux d'escompte, le gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow, avait très certainement à l'esprit la donnée suivante : « L'inflation fondamentale, soit l'inflation d'où sont exclues les données propres à l'énergie et à l'alimentation, est de 2,9 % ».

Or, quel est l'objectif de M. Crow en matière d'inflation pour l'année en cours ? « 3 %, maximum », de conclure M. Durocher.

Ottawa contestera toute imposition de droits sur le bois canadien par Washington

Le département du Commerce rend sa décision aujourd'hui

OTTAWA (PC) — Le Canada portera sans hésiter sa cause devant un tribunal si jamais le département du Commerce des États-Unis impose cette semaine des droits de douanes sur le bois d'œuvre canadien, a indiqué le ministre des Forêts Frank Oberle.

M. Oberle a dit que le gouvernement portera le différend à l'attention d'un panel binational de règlement des disputes, tel que prévu par l'accord de libre-échange entre les deux pays.

« Nous ne subventionnons pas notre industrie du bois, et je suis certain que notre cause triomphera », a déclaré M. Oberle. On s'attend à ce que le département du Commerce confirme aujourd'hui une décision préliminaire qu'il a rendue le 12 décembre et concluant que le bois d'œuvre canadien pénétrant aux États-Unis est subventionné.

C'est un droit de 15 % qui sera imposé, s'il y a un tel jugement. L'étape suivante sera pour le Tribunal américain du commerce international d'établir si les importations de bois canadien nuisent à l'industrie américaine du bois. Si ce tribunal

rend une décision non favorable au Canada, les droits deviendront permanents.

Mercredi, à Atlanta, devant un groupe de dirigeants de l'exploitation forestière, le ministre du Commerce Michael Wilson a déclaré que des droits de représailles minieraient les efforts faits par le gouvernement des États-Unis pour relancer les mises en chantier.

« Il n'y a aucun motif justifiant une telle enquête des États-Unis concernant l'imposition de droits de représailles sur le bois d'œuvre. L'industrie canadienne n'est pas subventionnée et l'industrie américaine ne subit aucun préjudice », a-t-il dit.

Le Canada a répondu à environ 30 % de la demande de bois d'œuvre aux États-Unis au cours des dix dernières années. Toutefois, à cause de la récession, ce chiffre a baissé à environ 26 % l'an dernier.

En 1990, le Canada a fourni 12,4 milliards des 45 milliards de pieds de planche achetées aux États-Unis.

Le climat politique actuel est hostile aux importations, a souligné M. Oberle, et cette décision concernant le bois d'œuvre pourrait compliquer les négociations en vue d'un pacte de

libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

« C'est un mauvais moment pour ce genre de discussions », a dit le ministre.

L'enquête sur le bois canadien a débuté l'automne dernier et a imposé des limites intérieures sur les expéditions de bois canadien, après que le Canada eut mis fin à une entente concernant les exportations de bois d'œuvre.

Selon cette entente, le Canada imposait une taxe de 15 % sur ses exportations depuis 1986. Mais l'an dernier, cette taxe a été éliminée ou grandement réduite dans la plupart des provinces à la suite d'une hausse des frais imposés aux compagnies forestières pour couper le bois sur les terres appartenant au gouvernement.

Les États-Unis ont répliqué avec des droits de 15 % sur les expéditions venant de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, et de 3 % sur celles venant du Québec. Il n'y a pas de droits sur les expéditions de bois venues de la Colombie-Britannique ou des provinces atlantiques.

Les membres du GATT déposent leurs propositions sur l'ouverture des marchés

GENÈVE (AFP) — Une douzaine de parties aux négociations de l'Uruguay Round dont les principales puissances commerciales (CEE, États-Unis, Japon, Canada, Australie) ont indiqué hier avoir présenté des offres complètes ou substantielles sur l'ouverture de leurs marchés nationaux, et 13 autres ont promis de faire de même dans les tous prochains jours, a-t-on appris dans les milieux du GATT.

Les mêmes sources ont indiqué que dans les domaines industriels les principales puissances commerciales envisagent maintenant des concessions tarifaires dépassant largement l'objectif d'une réduction moyenne de 30 % qui avait été fixée lors de la Conférence à mi-terme du Round à Montréal. Dans certains cas (comme celui du Japon) ces réductions pourraient atteindre ou dépasser 50 %, ont précisé les mêmes sources, à l'issue d'une réunion du groupe sur l'accès aux marchés qui avait été convoquée pour faire le point sur l'état des négociations dans ce domaine.

Le directeur général du GATT, Arthur Dunkel, avait demandé aux 108 pays participant au Round de présenter leurs offres avant le 1er mars, leur dépôt devant permettre un

grand marchandage final pour parvenir à un accord sur une nouvelle libéralisation du commerce mondial devant entrer en vigueur le 1er janvier 1993.

Une déclaration hier à une radio allemande M. Dunkel a admis que ce marchandage pourrait bien n'être pas tout à fait terminé pour Pâques comme il le souhaitait et prendre quelques semaines de plus, mais dans son entourage on affirme que la date du 19 avril n'a jamais constitué une échéance impérative et que l'essentiel est d'obtenir la mise en vigueur des résultats du Round dès le début 1993.

Jusqu'ici, la plupart des propositions faites sur l'ouverture des marchés restent secrètes, bien qu'un certain nombre de pays parmi lesquels les États-Unis, l'Australie, le Canada aient fait savoir qu'ils acceptaient les grandes lignes du projet d'accord établi par M. Dunkel en décembre dernier.

Selon des sources du GATT, la plupart des offres soumises sont en fait encore incomplètes : comme celle de la CEE ou celle des États-Unis qui n'englobe pas encore le secteur industriel dans lequel se déroulent toujours des négociations complexes soit bilatéralement soit au niveau de

petits groupes pour lever entièrement des barrières douanières sur certains types de produits.

Par ailleurs le Japon a d'ores et déjà fait savoir que son offre agricole excluait son marché du riz, qui est hyperprotégé.

En ce qui concerne l'offre de la CEE, on a appris dans milieux du GATT que la proposition soumise en matière agricole par la Commission de Bruxelles au nom des Douze (et que la France critique sévèrement) ne fournissait pas directement l'ampleur des réductions à soumettre. Mais selon un participant, les données présentées permettent « avec un calculateur de poche de savoir facilement » ce qu'elles représentent par rapport aux demandes présentées par M. Dunkel dans ce domaine en décembre.

Les ébauches d'accord commercial à trois sont dépassées — Michael Wilson

Manon Cornellier

de la Presse canadienne

OTTAWA — Les ébauches d'accord commercial entre le Canada, les États-Unis et le Mexique qui circulent dans les médias depuis quelques jours sont incomplètes et déjà dépassées, a fait savoir hier le ministre du Commerce extérieur, Michael Wilson.

« Comme dans toutes négociations, celles de l'accord de libre-échange nord-américain donnent lieu à un échange constant d'ébauches. Mais il n'y aura pas d'accord sur quoi que ce soit tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas entente sur l'ensemble », a indiqué le ministre dans un communiqué.

M. Wilson, qui est en mission commerciale à Atlanta, réagissait entre autres à un article paru hier dans la *Financial Post* et qui faisait état des grandes lignes d'un projet d'accord actuellement à l'étude entre les trois pays.

Le *Financial Post* ne cache pas que le document dont il a pris con-

naissance est simplement le résultat de la dernière ronde de négociations tenue à Dallas, en février, et qu'il fait en outre l'objet de discussions.

Mais selon ce document, souligne le quotidien financier, les trois pays se seraient entendus sur une commission commerciale nord-américaine qui aurait la responsabilité de superviser la mise en oeuvre d'un accord. On prévoirait d'ailleurs une période de transition de 10 ans pour éliminer les barrières tarifaires.

Il manquerait encore neuf chapitres aux 25 prévus, note le *Post*. Les trois pays n'arriveraient pas à s'entendre sur le mécanisme de règlement des différends et sur les chapitres concernant l'industrie automobile, l'énergie, l'agriculture, la propriété intellectuelle et l'industrie aérienne.

On serait d'accord pour éclaircir les règles d'origine mais le texte à ce sujet serait encore vague, soutient le quotidien.

Le Canada serait par ailleurs le seul à demander que l'accord trilatéral et les accords du GATT aient le même poids. Il exigerait aussi que l'accord trilatéral ne puisse affecter l'accord bilatéral Canada-États-Unis. Il voudrait aussi que l'entente à trois puisse être ouverte éventuellement aux pays latino-américains qui le désirent.

De plus, Ottawa insisterait pour que l'accord trilatéral prévoit des normes environnementales et de travail.

Le Mexique souhaiterait pour sa part que les États-Unis et le Canada lui donnent accès à leur secteur des services financiers mais serait hésitant à faire de même. Le même dilemme existerait dans le dossier de l'énergie, un secteur protégé par la constitution mexicaine.

Quant aux Américains, ils voudraient s'en prendre à la protection dont jouissent les industries culturelles canadiennes.

M. Wilson a clairement fait savoir hier que les États-Unis partiraient bredouille s'ils tentaient d'utiliser l'accord nord-américain pour faire des percées dans le domaine culturel, un secteur actuellement protégé par l'accord canado-américain de 1989.

Le ministre a indiqué qu'il poursuivait ses consultations avec les groupes consultatifs des différents secteurs industriels et qu'il comptait toujours avoir des rencontres à huis clos avec les partis d'opposition.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1855.97 - 29.28
TSE-300	3545.55 - 42.09
Dow Jones	3241.50 - 27.06
Dollar canadien (US Cents)	84.28 + .26
Or (New York-US\$)	351.40 + .80

(PC)

EN BREF...

L'immobilier progresse

(PC) — Après un mois de janvier en hausse, le marché de l'immobilier a encore fait des progrès en février, dans le Montréal métropolitain. « Le nombre d'unités résidentielles vendues a augmenté de 32,8 % au cours des 12 derniers mois, passant de 1665 en février 1991 à 2211 en février 1992 », a indiqué hier dans un communiqué le service SIM/MLS de la Chambre immobilière du Grand Montréal. La valeur globale des unités résidentielles vendues a atteint 238 033 789 \$ le mois dernier, comparativement à une valeur globale de 177 870 041 \$ durant le même mois, un an plus tôt. Il s'agit d'une progression de 33,8 %.

Kruger ferme d'autres machines

(PC) — Kruger a annoncé hier de nouvelles immobilisations temporaires de machines à papier à ses usines de Trois-Rivières, de Bromptonville et de Corner Brook, à Terre-Neuve. Après le retrait d'une de ses machines pour un temps illimité, l'usine de Trois-Rivières en fermera une autre pour quatre semaines, à compter de la mi-avril. À Bromptonville, l'usine sera inactive durant deux semaines en avril. Et à Corner Brook, une machine déjà inactive depuis un mois le demeurera une semaine supplémentaire. Ces réductions additionnelles porteront à 70 000 tonnes la diminution de production de papier journal de Kruger pour 1992.

Télélobe réserve des circuits

(PC) — Télélobe a réservé 168 circuits dans le premier câble numérique qui reliera la Russie. Vingt-cinq télécommunicateurs internationaux ont récemment signé des contrats du même genre à Copenhague, au Danemark. Ce câble sous-marin, d'une longueur de 1275 kilomètres, sera construit au coût d'environ 75 millions \$ et reliera le Danemark et la Russie, à printemps de 1993. Il comportera 15 360 circuits permettant le trafic international avec la Russie. Il sera par la suite raccorder au câble transatlantique Cantat-3, projet piloté par Télélobe, qui reliera le Canada et les États-Unis avec l'Europe en 1994.

Appel d'Offres

Bargain Harold's Discount Limited

Price Waterhouse, en tant que syndic et gestionnaire de Bargain Harold's Discount Limited, invite les entreprises et individus intéressés à acquérir sa part des actifs et des opérations de Bargain Harold's Discount Limited à soumettre une offre.

La compagnie Bargain Harold's exploite présentement une chaîne de 160 magasins à rabais vendant vêtements, petits appareils ménagers, articles de ménage, produits de santé et de beauté et articles d'épicerie. Ces succursales occupent des locaux loués en Ontario, au Manitoba, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les principaux actifs mis en vente sont les inventaires, les comptes-à-recevoir, les contrats de locations, les améliorations locatives, l'ameublement, les équipements et les marques de commerce.

Il est possible que l'offre la plus élevée, ni aucune autre, ne soit retenue. Cet appel d'offres se termine le 16 mars 1992 à 17h00. Pour obtenir une pochette de renseignements, téléphonez à M. Terry Weber au (416) 744-9507 ou envoyez une télécopie au (416) 744-4039.

Price Waterhouse Limitée, syndic et gestionnaire de Bargain Harold's Discount Limited, 2, Robert Speck Parkway, bureau 1600, Mississauga (Ontario) L4Z 1H8.

Price Waterhouse



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Kerrey renonce

WASHINGTON (Reuter) — Bob Kerrey, sénateur du Nebraska, a renoncé hier à briguer l'investiture du Parti démocrate pour les élections américaines du 3 novembre prochain. Les quatre principaux candidats démocrates encore en lice sont l'ancien sénateur du Massachusetts Paul Tsongas, qui fait figure de favori avec le gouverneur de l'Arkansas Bill Clinton, puis l'ancien gouverneur de Californie Jerry Brown et le sénateur de l'Iowa Tom Harkin. Ancien héros de la guerre du Vietnam, Bob Kerrey, 48 ans, a dit n'éprouver « ni regrets, ni déception ». Il est le seul à n'avoir remporté ni caucus ni primaire mardi dernier, lors de scrutins organisés dans sept États. Auparavant, il avait remporté la primaire du Dakota du Sud, État qui ne lui apportait le soutien que d'un petit nombre de délégués.

Deux morts au Zaïre

KINSHASA (Reuter) — Deux personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées au cours d'une marche pacifique organisée dimanche dernier autour de Kinshasa pour la reprise d'une conférence nationale pour la démocratie, selon un bilan provisoire cité hier par les organisateurs. Un bilan officiel fait état d'un mort et de plusieurs blessés. Le communiqué du Comité laïc de coordination, association chrétienne qui avait organisé la marche, précise que les deux morts sont un militaire, tué par une grenade qu'il essayait de dégonfler, et un garçon de 16 ans abattu par un soldat de la Division spéciale (garde) présidentielle. Le communiqué ajoute que certaines églises, notamment l'église Saint-Michel de Bandalungwa, ont été profanées et pillées par des soldats.

Formation d'un Conseil de la Baltique

COPENHAGUE (Reuter) — Dix pays riverains de la mer Baltique sont convenus hier de former un Conseil appelé à favoriser le développement démocratique et économique de la région et à renforcer les liens de ces pays avec la CEE. « Nous avons décidé de créer un Conseil des États de la mer Baltique, forum pour une relance de la coopération et de la coordination entre ses membres », a déclaré à la presse le ministre danois des Affaires étrangères, Uffe Ellemann-Jensen. « C'est la toute première réunion à laquelle tous les États de la Baltique participent », a dit le chef de la diplomatie danoise à l'issue d'entretiens avec ses homologues des neuf autres pays. Ce Conseil ne disposera pas d'un budget important et n'aura presque aucun personnel permanent. Son rôle sera d'encourager les programmes de coopération financés et mis en œuvre par d'autres instances et de favoriser la démocratie dans les pays qui ont connu un régime communiste — Pologne, Russie, Estonie, Lettonie et Lituanie.

Réformes au Venezuela

CARACAS (AFP) — Le président Carlos Andres Perez a annoncé hier la création du poste de premier ministre au Venezuela, dans un message adressé à la nation. Le président vénézuélien a annoncé également la réduction du nombre des ministères (qui passent de 27 à 9) et la convocation d'une Assemblée constituante qui sera précédée d'un référendum prévu avant mai prochain. Ces mesures, selon les commentateurs, sont destinées à sortir le pays d'une crise politique apparue après le coup d'État militaire manqué du 4 février dernier. La création du Conseil est intervenue au lendemain d'un remaniement ministériel, trois semaines après la tentative de coup d'État.

Brigade élargie

HELSINKI (Reuter) — Helmut Kohl a dit s'attendre hier à ce qu'une brigade franco-allemande s'élargisse bientôt à des unités d'autres pays de la CEE. Lors d'une conférence de presse à Helsinki, le chancelier allemand a jugé nécessaire que l'Europe ait une identité plus affirmée sur le plan militaire. Paris et Bonn ont déjà mis sur pied une brigade d'environ 4000 hommes. « Il ne fait aucun doute que, dans un avenir très proche, nous l'élargirons à des unités d'autres pays de la CEE, a-t-il dit. Nous ne pouvons nous contenter de coopérer en matière de tarifs douaniers ou d'agriculture. Nous devons aussi coopérer dans le domaine de la défense et de la sécurité. » Le rôle militaire futur de la CEE est un sujet de débat important en Finlande, dont le gouvernement a exprimé l'intention de présenter une demande d'adhésion à la Communauté si le parlement du pays en approuve le principe. La Finlande, qui souhaite conserver sa neutralité et une défense indépendante au sein de la CEE, a fait savoir que ses relations futures avec l'Union de l'Europe occidentale (UEO) allaient dépendre de l'évolution de l'UEO.

Washington prône le réalisme aux Palestiniens

Israël rejette la proposition syrienne de report des pourparlers de paix

d'après AFP et Reuter

WASHINGTON — Craignant apparemment que les pourparlers de paix israélo-arabes ne s'enlisent, Washington a fait pression hier sur les Palestiniens pour qu'ils se montrent plus réalistes à la table de négociation.

À la fin de la quatrième session de discussions à Washington, qui n'a enregistré aucun progrès concret, un haut responsable américain a reproché aux Palestiniens « d'attacher plus d'attention aux médias qu'à des négociations réelles ».

Ce qui se passe à la table de conférence c'est que « les prises de position publiques ne sont pas suivies de tentatives sérieuses de négociation », a déclaré ce responsable sous le couvert de l'anonymat.

Il ne ressortait pas clairement, de ces déclarations soigneusement pesées pour un groupe de journalistes, pourquoi les États-Unis avaient choisi de ne critiquer que les Palestiniens dans ces tractations auxquelles participent la Syrie, le Liban, la Jordanie et Israël.

Washington estime peut-être que les autres volets des négociations ne pourront pas se débloquer sans progrès sur le dossier palestinien.

Bien qu'ils s'en défendent, les diplomates américains essayent sans doute aussi de rétablir l'équilibre après avoir publiquement fait pression sur Israël. L'État hébreu les a accusés de pousser les Arabes à l'intransigeance en exigeant l'arrêt de la colonisation des territoires occupés.

Le haut responsable américain a estimé que les négociations entre Israël, la Syrie, le Liban et la Jordanie, étaient entrées dans le vif du sujet. Bien qu'elles se soient résumées à des différences d'interprétation sur des résolutions des Nations unies, elles portent sur la paix, les territoires et la sécurité, a-t-il souligné.

En revanche, il a implicitement accusé les négociateurs palestiniens de s'écarter des termes de référence des négociations, qui ne doivent porter dans une première phase que sur des arrangements intérimaires d'autonomie en Cisjordanie et à Gaza. Le statut définitif des territoires oc-

cupés ne doit être négocié que deux ans après l'entrée en vigueur des arrangements intérimaires.

La délégation palestinienne a présenté un projet détaillé d'élection d'une autorité palestinienne autonome, d'ici la fin septembre, précédée de mesures comme l'arrêt de la colonisation et un retrait partiel de l'armée israélienne.

Israël a proposé de déléguer aux Palestiniens la gestion de certains secteurs des services publics et de la vie économique, sans abandonner le contrôle des terres et de l'eau et en poursuivant la colonisation.

« Nous espérons que ce sont des positions initiales, destinées principalement à établir une base de principes pour les négociations et à satisfaire la base, ce qui nous semble être le cas pour les Palestiniens », a déclaré le haut responsable.

Dans l'ensemble, il a reconnu que les positions des uns et des autres restaient fondamentalement divergentes et difficiles à rapprocher.

Mais M. Edward Djerejian, secrétaire d'État adjoint pour le Proche-

Orient, a souligné que les vraies questions étaient « sur la table, même si les parties n'ont pas trouvé les moyens de s'y attaquer en détail ».

Faute de progrès, les responsables américains préfèrent rappeler que ces négociations bilatérales sont les premières depuis 43 ans et que toutes les délégations restent décidées à les poursuivre.

Par ailleurs, le gouvernement israélien a rejeté hier une suggestion syrienne de suspension des pourparlers de paix israélo-arabes jusqu'aux élections du 23 juin en Israël.

À l'inverse, il s'est dit prêt à les reprendre avant cette date, sans doute en avril, après le Ramadan.

« Les deux choses n'ont rien à voir entre elles », a déclaré le porte-parole du premier ministre, Yitzhak Shamir, à propos de l'idée de Damas de lier le scrutin et la reprise des pourparlers.

Expliquant sa suggestion de report de la prochaine réunion, le chef de la délégation syrienne aux pourparlers de Washington, Moufak al Allaf, a fait valoir que « la délégation

israélienne ne sera pas disposée à faire de réels progrès avant les élections ».

Il a reproché à Israël d'utiliser les négociations pour gagner du temps et de poursuivre, en attendant, sa politique d'annexion des territoires arabes occupés.

« Le gouvernement israélien, qui est en pleine campagne électorale où les adversaires jouent à qui se montre le plus faucon, n'est pas intéressé, semble-t-il, par le succès du processus de paix, et préfère au contraire une session pour rien afin de ne pas indisposer ses partisans fanatiques d'extrême-droite », a-t-il dit mercredi lors d'un point de presse.

Pour lui, ces négociations sont exploitées par Yitzhak Shamir pour sa campagne électorale.

À l'inverse du Likoud, le Parti travailliste, qui vient de choisir Yitzhak Rabin pour le conduire aux élections, serait disposé à geler la plupart des implantations israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ce que les États-Unis souhaitent obtenir de l'actuel gouvernement.



PHOTO AP

En souvenir de Staline

Un Russe brandit son poing et scandé des slogans pro-staliniens lors d'une manifestation hier à quelques mètres de la Place Rouge à Moscou. Quelque 200 personnes ont tenu à souligner le 39e anniversaire de la mort de Joseph Staline et ont réclamé l'imposition d'un régime musclé en Russie.

Vance invite les Bosniaques à faire preuve de retenue

SARAJEVO (Reuter)

— L'émissaire de l'ONU en Yougoslavie, Cyrus Vance, a invité hier les dirigeants de Bosnie-Herzégovine à faire preuve de retenue pour éviter que les rivalités ethniques dans la république au lendemain du vote d'indépendance ne tournent à la guerre civile.

L'ancien secrétaire d'État américain effectuait depuis mercredi une nouvelle mission en Yougoslavie, dans l'optique du prochain déploiement de 14 000 casques bleus en Croatie.

À l'issue de discussions hier à Sarajevo avec des hommes politiques musulmans, serbes et croates, il s'est dit encouragé par le fait que ces derniers aient accepté de prendre part à des pourparlers de paix patronnés par la CEE, le week-end prochain.

Les pourparlers de la CEE, devant

avoir lieu à Bruxelles, visent à créer les structures politiques qui permettront aux différentes ethnies bosniaques de coexister pacifiquement à l'intérieur des frontières actuelles.

Cyrus Vance a rencontré le président bosniaque Alija Izetbegovic et des dirigeants des communautés ethniques au moment où des milliers de personnes manifestaient dans la capitale bosniaque et dans d'autres villes de la république pour protester contre les violences de cette semaine.

Hier, le calme régnait à Sarajevo et aucun incident n'a été signalé dans le reste de la république.

« La situation reste tendue mais je crois que sous la direction du président et d'autres dirigeants, elle peut évoluer dans un sens favorable », a estimé Cyrus Vance.

Le risque de guerre civile en Bosnie-Herzégovine a été illustré par des incidents entre musulmans et Serbes qui ont fait huit blessés depuis le référendum du week-end dernier.

Un dirigeant politique bosniaque, Radovan Karadzic, a dit tout haut ce que, estime-t-on, beaucoup de ses compatriotes pensent tout bas.

« Nous sommes au bord de la guerre civile et si la CEE continue de faire pression, personne ne pourra l'arrêter », avait-il dit avant l'arrivée de Cyrus Vance.

Vance a exclu l'envoi de casques bleus supplémentaires en Bosnie. Mais, a-t-il dit, il est vital « que les trois communautés ethniques fassent preuve de retenue et agissent de manière à éviter que la situation ne se transforme en conflit ouvert ».

Le FIS attend la décision de la cour

ALGER (AFP) — Le Front islamique du salut (FIS) n'avait pas encore réagi hier matin à la décision de la Chambre administrative de la Cour d'Alger de prononcer sa dissolution, tandis que dans les quartiers islamistes les militants conservaient leur calme en attendant l'issue du recours immédiatement introduit devant la Cour suprême.

La Cour suprême a un mois pour statuer sur ce recours. S'il est rejeté, la décision de première instance deviendrait alors immédiatement exécutoire.

Le président Mohamed Boudiaf, qui s'exprimait avant la décision de dissolution, a affirmé qu'il était « difficile de dialoguer avec un mouvement dont la préoccupation essentielle et permanente est la prise du pouvoir et qui croit être lui-même le pouvoir ».

La décision prise à deux jours de la prière hebdomadaire du vendredi et du début du mois de jeûne de Ramadan ne semble pas avoir surpris les militants et sympathisants du FIS dans les quartiers populaires de

Belcourt, Bab el Oued, Kouba et Bach Djarrach, principaux théâtres de l'opposition islamiste des dernières semaines au nouveau régime.

Ils ont accueilli la nouvelle dans le calme. Dans ces quartiers, le dispositif policier n'a pas été sensiblement modifié. La police continuait à y faire preuve de discrétion.

Beaucoup de militants et de sympathisants islamistes ont affirmé qu'ils comptaient mettre à profit le sursis que leur laisse l'examen du recours introduit par les avocats pour « repenser les moyens d'action et les objectifs immédiats du FIS », selon un imam de Bab el Oued.

L'arrêt de dissolution a été accueilli avec un certain détachement parmi ces groupes : « C'est une décision sur le papier, qui ne changera rien à la réalité du FIS », ont insisté la plupart des interlocuteurs rencontrés autour des mosquées proches du mouvement islamiste.

En revanche, c'est le branle-bas de combat au sein de la mouvance islamique.

Un Comité de solidarité islamique

algérienne, a été créé. Il est animé par une importante figure politique historique, l'ancien président du Gouvernement provisoire de la république algérienne (GPRA), Benyousséf Benkhedda, ancien du FIS, Ahmed Benmohammed, professeur à l'université d'Alger, et cheikh Mohamed Sahnoun, le patriarche de l'islam algérien, président de la Ligue islamique algérienne.

Ces trois personnalités avaient créé un Comité de soutien aux prisonniers politiques, qui avait réclamé la libération des huit principaux dirigeants du FIS, dont Abassi Madani et Ali Belhadj, incarcérés depuis juin à la prison militaire de Blida.

Cette fois il manque au groupe deux personnalités de premier plan qui s'étaient engagées en faveur des prisonniers politiques : l'ancien premier ministre, Abdelhamid Brahimi, et l'ancien ministre des Affaires étrangères, Ahmed Taleb El Ibrahim, connu pour ses bons rapports avec les islamistes.

avis de demande d'un permis d'alcool

Regie des permis d'alcool du Québec			
Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.			
Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.			
Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	
2944-4957 QUEBEC INC. Les Restaurants Bière & Bouffe Enr. 209 A Curé-Labelle Laval Dossier: 951-707	1 Restaurant pour vendre	209 A, Curé-Labelle Laval	
LA VILLA DU SOUS-MARIN F.A. INC. La Villa du Sous-Marin F.A. Inc. 1910, rue Ste-Hélène Longueuil Dossier: 792-036	Permis additionnel 1 bar sur terrasse	1910, rue Ste-Hélène Longueuil	
2865-7328 QUEBEC INC. Rôtisserie Côte St-Luc 11252, Ubalid Paquin Montréal-Nord Dossier: 951-640	1 Restaurant pour vendre	7265, boul. Langelier St-Léonard	
DENIS PROULX, JGUES PROULX Billard Super 8 Enr. 300, rue Sicard local 101 Ste-Thérèse Dossier: 462-150	1 Bar sur terrasse	300, rue Sicard local 101 Ste-Thérèse	
2640-4517 QUEBEC INC. Bar Aux Trois Barils 6477, Alexis Contant Montréal Dossier: 323-691	Autorisation de spectacles dans un bar avec films	6018, Hochelaga Montréal	
2866-6477 QUEBEC INC. Restaurant La Petite Gamme 340, Iberville Repentigny Dossier: 213-207	1 Restaurant pour vendre	1348, Beaubien Est Montréal	
ANTONIO VIZZACCARO, BRUNO VIZZACCARO, MARIO VIZZACCARO Casse-Croûte St-Jacques 2075, Montée St-François Laval Dossier: 206-367	1 Restaurant pour vendre	2075, Montée St-François Laval	
LES ENTREPRISES G. ANDRIANAKIS INC. Lafayette Hot Dog	1 Restaurant pour vendre	1870, Ste-Catherine Est Montréal	
1870, Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 951-384	Permis additionnel 1 bar	85 & 87 Ste-Catherine Est Montréal	
PRODUCTIONS GOLIATH INC. Les Foulouons Électriques 85 & 87 Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 368-894	Permis additionnel 1 bar	85 & 87 Ste-Catherine Est Montréal	
166900 CANADA INC. Casa Rossi 5145, rue Wellington Verdun Dossier: 392-340	Autorisation de spectacles dans 1 Restaurant pour vendre	5145, rue Wellington Verdun	
KILIM LA MAISON DE KEBAB INC. Kilim La Maison de Kebab Inc. 6260 B, ch. Côte des Neiges Montréal Dossier: 951-772	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	6260 B, ch. Côte des Neiges Montréal	
CAFÉ-TERRASSE ET BAR LATIER "L'INCREDULE" INC. Café-Terrasse L'Incrédible 288, rue St-Charles Ouest Longueuil Dossier: 693-564	Permis additionnel 1 bar sur terrasse	288, rue St-Charles Ouest Longueuil	
LINDA VILLENEUVE, PIERRE OSTIGUY Idéal Café 352, rue Guillaume Longueuil Dossier: 708-438	1 Restaurant pour vendre 2 Bars dont 1 sur terrasse	352, rue Guillaume Longueuil	
CORPORATION HÔTELLIERE CANADIENNE PACIFIQUE Le Reine Elizabeth Bureau E-209 Gare Windsor C.P. 6042, Montréal Dossier: 310-326	Demande d'extension des heures le 22 mars, 1992 jusqu'à 5 heures dans un bar pour 16 salles de réception au 2e étage	900, boul. René Lévesque Ouest Montréal	
2859-1352 QUEBEC INC. Restaurant Mona Lisa 5876, Upper Lachine Road Montréal Dossier: 788-885	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	5876, Upper Lachine Road Montréal	
175685 CANADA INC. Café Acropolis Enr. 104C, boul. Desjardins Ste-Thérèse Dossier: 952-044	1 Bar	104C, boul. Desjardins Ste-Thérèse	
FILIPPONE, Robert Restaurant du Boulevard 5625, boul. Monk Montréal Dossier: 824-250	1 Restaurant pour vendre	5625, boul. Monk Montréal	
2853-2828 QUEBEC INC. Chez Cosmos Restaurant 3870 & 3880 Rachet Est Montréal Dossier: 259-119	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	3870 & 3880 Rachet Est Montréal	

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

ÉDITORIAL

Toute la différence

LUNDI SOIR, entre 17 et 21 heures, la population du Québec sera invitée à participer à une assemblée publique, organisée par tous les hôpitaux et les centres locaux de services communautaires (CLSC), pour l'élection de quatre ou cinq représentants au sein de leur conseil d'administration.

Le même jour, le personnel de ces établissements, y compris les médecins, dentistes, pharmaciens, choisiront leurs délégués au même conseil, selon des modalités différentes selon qu'il s'agit d'un hôpital ou d'un CLSC.

Quant aux autres établissements (centres d'hébergement et des soins prolongés, centres de réadaptation, centres de protection de l'enfance et de la jeunesse...), ils sont soumis, pour le choix de leur conseil d'administration, à une procédure transitoire qui tient compte des profonds bouleversements de structures que leur réserve l'application des dispositions du projet de loi 120 adopté et sanctionné à la fin de l'été dernier.

Ainsi formés, les conseils d'administration seront appelés, à l'automne, à désigner 40 % des membres de l'assemblée qui, à leur tour, éliront les administrateurs des nouvelles régions régionales. C'est alors que le ministre pourra annoncer le jour J de la translation des pouvoirs.

Selon le modèle d'organisation en vigueur depuis le début des années 70, la population — le « citoyen décideur » dont parlait le livre blanc de M. Marc-Yvan Côté — n'était pas complètement exclue de la gestion locale ou régionale des établissements dispensant les soins de santé et les services sociaux. Que ce soit à titre d'usager élu par les autres usagers, de bénéficiaire choisi par les comités de bénéficiaires, de personne nommée par le conseil régional ou le ministre sur recommandation des organismes bénévoles ou des groupes socio-économiques ou même de conseiller municipal, un certain nombre de citoyens avaient droit au chapitre au sein des conseils d'administration. Ils s'y retrouvaient cependant minoritaires et, il faut le dire, assez souvent déclassés par le poids de l'expertise que représentaient la direction générale, les délégués du personnel et les représentants des autres établissements qui tenaient le haut du pavé.

Désormais, les simples citoyens, choisis par la population ou cooptés par ses représentants élus, seront majoritaires.

Progrès ou recul ? On ne pourra en juger qu'à l'épreuve du réel. En ce sens, le Québec se trouve une nouvelle fois transformé en un vaste laboratoire so-

cial dont les expériences devront être suivies et, périodiquement, soumises à des évaluations rigoureuses. Dès à présent, on peut regretter par exemple que les médecins de CLSC n'aient pas leur place au sein du conseil, comme c'est le cas à l'hôpital ; ou encore que le législateur n'ait pas eu le souci d'assurer une meilleure continuité en permettant son renouvellement partiel du conseil d'année en année au lieu de le « vider » d'un seul coup tous les trois ans.

Le processus électoral lui-même soulève déjà plusieurs questions. S'il fallait en juger à l'aune des exigences qui président au choix des représentants de la population à l'échelon municipal ou scolaire, les règles retenues pour l'élection des membres des conseils d'établissement soutiendraient mal la comparai-

La participation du citoyen-décideur à l'épreuve des faits

son, ne fut-ce qu'en raison de l'absence d'une liste d'électeurs établie sur la base d'un territoire. En outre, il y a des raisons de penser que le taux de participation à ces scrutins sera très faible, pour ne pas dire infinitésimal dans certains cas, du moins si l'on en juge par l'expérience des assemblées publiques que les établissements avaient déjà l'obligation de tenir annuellement.

En revanche, il faut se garder de confondre conseil d'administration et gouvernement local, et d'appliquer au premier les principes, conventions et coutumes du second. En fait, la procédure d'élection des représentants de la population, telle que définie par la loi 120, s'apparente davantage à celle que l'on retrouve dans la constitution des organismes associatifs, celle des syndicats par exemple qui élisent leur « exécutif » lors d'une assemblée générale de leurs membres dont la participation effective est sujette à d'importantes variations, c'est le moins qu'on puisse dire.

Cette procédure, ouverte à toutes les cabales, aux « paquetages » d'assemblée et aux prises de contrôle entre les mains de groupes d'intérêt qui voudraient imposer leurs vues et objectifs, est insécurisante pour les directions générales, notamment dans le secteur hospitalier, habituées à naviguer sur des plans d'eau mieux cartographiés. Il faudra juger de l'arbre à ses fruits.

Dans quelle mesure ce processus permettra-t-il à la direction générale des établissements de santé et de services sociaux de s'entourer des personnes les plus aptes à la soutenir, l'éclairer, la guider dans l'accomplissement de son mandat ? L'expérience des CLSC qui, depuis leur création il y a vingt ans, réservait quatre sièges de leur conseil d'administration à des personnes élues par les usagers, enseigne que l'objectif n'est ni complètement utopique ni complètement à l'abri des tentatives de détournement.

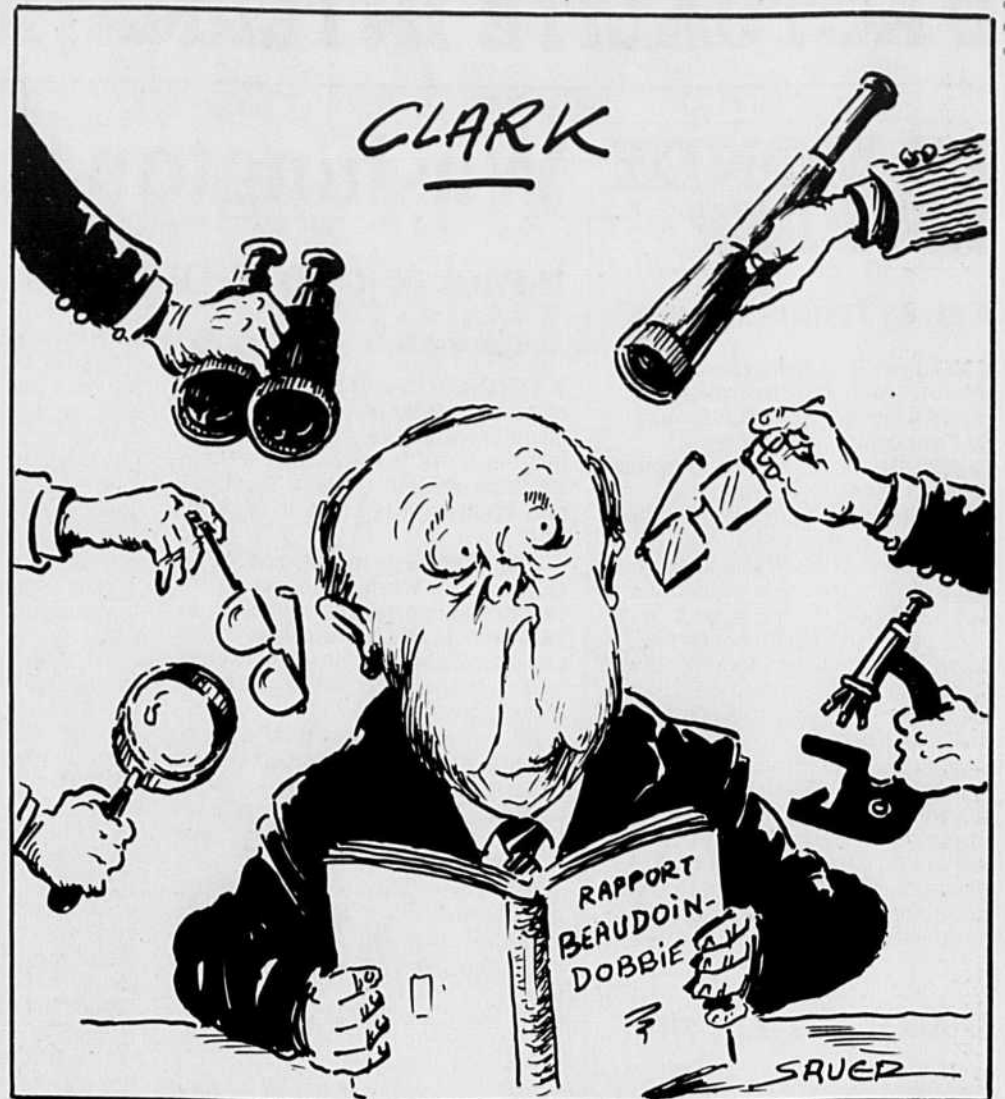
S'agissant des rôles et mandats des conseils d'administration, l'on glisse trop facilement de la glorification naïve à la désillusion cynique. Il est vrai, comme le dit la loi, que « le conseil d'administration gère les affaires de tout établissement qu'il administre et en exerce tous les pouvoirs », mais bien des gens approchés pour occuper un siège à ces conseils, et très qualifiés pour le faire, se sont posé la question de savoir quels étaient les pouvoirs réels des établissements et quelle était la marge de manoeuvre dont ils disposaient en pratique.

Après examen de l'économie générale de la loi sur les services de santé et des services sociaux, du régime de négociation dans le secteur public et de l'ensemble des règlements et directives qui encadrent la gestion locale, on est tenté de répondre que ces pouvoirs sont peu substantiels et fort étroite la marge d'autonomie laissée aux établissements. On peut même se demander si, malgré toutes les apparences en sens contraire, la participation de la population ne s'exerce pas, finalement, sous le mode consultatif plutôt que décisionnel.

C'est déjà quelque chose. Et de majeur. Dans son rapport, récemment paru, la commission royale d'enquête sur l'organisation et le financement des soins de santé en Colombie-Britannique ne souligne-t-elle pas l'importance d'encourager la participation des communautés à la prise de décision à l'échelon local. C'est un acquis au Québec depuis bientôt un quart de siècle.

Mais il y a plus. Il reste à expliquer comment il se fait que deux établissements, fonctionnant à l'intérieur du même encadrement, ayant la même mission et disposant des mêmes ressources humaines et financières, l'un marche et l'autre boite. Si l'on y regarde de plus près, on constate vite que le leadership d'une direction générale dynamique, épaulée par un conseil d'administration éclairé, peut faire toute la différence.

JEAN FRANCOEUR



Jean-Robert Sansfaçon

Recherche femme sans le sou . . .

J'AI L'INTENTION de faire paraître une petite annonce qui se lira comme suit : *Célibataire d'âge moyen, propre, autonome, sans enfants, recherche femme sans enfants et sans le sou pour coucher sur rapport d'impôt.*

Suite au dernier budget fédéral, j'ai décidé de changer de compagnie. En fait, je n'ai rien décidé du tout, c'est elle qui m'a gentiment fait comprendre. L'histoire est simple, je vous la raconte comme le font toutes ces bonnes gens qui vont manger chez Janette.

L'autre jour, ma compagnie m'invite à souper pour neuf heures, précise-t-elle. Première curiosité car, d'habitude, elle m'invite plus tôt pour que je puisse faire la vaisselle pendant qu'elle s'occupe de coucher les enfants.

Nous mangeons tranquillement aux chandelles 40 watts puis, au moment du dessert, elle me demande :

— T'as écouté le discours du budget ?
J'hésite, ce n'est pas son habitude de me demander mon avis à propos des taux d'intérêt ou des budgets. De nous deux, c'est elle la femme d'affaires.
— Où veux-tu en venir ?
— Je ne pourrais pas aller vivre avec toi l'an prochain, ça risque de me coûter trop cher d'impôt.

— Et l'amour, qu'est-ce que t'en fais ?
— L'amour ? Mais, pauvre homme, t'avais qu'à pas traîner le gouvernement avec toi dans la chambre à coucher !

Vous dire la gueule que j'ai fait... Informations prises, elle avait raison. Et encore, si elle avait été moins fortunée, avec des revenus de 15 000 \$ ou 20 000 \$ par exemple, son futur état civil de *conjoint de fait* lui aurait fait perdre son crédit d'impôt pour enfants et ses allocations familiales.

J'AI COMPRIS pourquoi le notaire de Saint-Jérôme avait le sourire fendu jusqu'aux oreilles sous son petit chapeau rond ridicule, l'autre soir à la télé. Vous savez, celui-là même qui se plaignait depuis des années de ce que les couples mariés étaient injustement traités par l'impôt ? Sont comme ça les gens mariés : jaloux comme des maris cocus, ils ne connaissent pas leur bonheur et ne savent que se réjouir du malheur du pauvre monde...

Qu'avaient-ils à se plaindre, les couples mariés ? Ça fait 20 ans qu'en tant que célibataire je paie pour les coûts de la santé et de l'éducation de leurs enfants, est-ce que je me plains, moi ? Oui, bon, mais ce n'est pas une raison.

Prenez cette déduction pour *personne mariée* si justement nommée. Elle permet à un des deux conjoints qui travaille de payer environ 2000 \$ de moins d'impôt aux deux paliers de gouvernement si l'autre conjoint reste à la maison (ou travaille au noir). Est-ce à dire qu'un tel couple consomme moins de services gouvernementaux qu'un autre ?

En donnant aux conjoints de fait la possibilité de faire de même, on ne règle aucune injustice. Au contraire, on l'étend à quelques couples rétro supplémentaires. Qu'est-ce que cette idée d'encourager les femmes à rester à la maison toute leur vie ?

J'entends d'ici les protestations : — Oui, mais si c'est pour élever les enfants ?

Et alors ? Les conjoints qui travaillent n'élèvent pas leurs enfants, eux ?

— Oui, mais les revenus de ces familles sont moindres ?

VOUS CROYEZ ? Presque tous les dirigeants d'entreprises québécoises que j'ai interviewés depuis 10 ans ont une *femme compréhensive* à la maison qui leur donne droit à une réduction d'impôt de quelque 2000 \$.

De nos jours, ils sont à peu près les seuls à vivre de cette façon, les autres ménages n'en ont pas les moyens. Sauf pendant quelques mois, après la naissance d'un enfant. En accordant aux conjoints de fait la possibilité de

bénéficier de cette réduction d'impôt pour *personne mariée* dépendante, on revient en 1950.

Mais, venons-en au coeur du sujet, là où il y a davantage matière à s'énerver. Les gens mariés enviaient depuis longtemps la possibilité qu'avaient les conjoints de fait d'obtenir pour un enfant, plutôt que pour le conjoint, ce même crédit d'impôt à titre de « personne mariée » dépendante (au fédéral, 17 % de 5000 \$ = 850 \$).

Le fédéral a entendu leurs gémissements et en a profité pour pêcher 180 millions \$ de plus dans l'étang sans fond en retirant cet avantage à tout le monde. Tout le monde sauf aux familles monoparentales, heureusement. Et, aux couples homosexuels.



Justice est faite ! clament les mariés. C'est vrai pour les conjoints qui cohabitent et qui ont des enfants ensemble. Il est équitable que des parents qui vivent ensemble, mariés ou non, soient traités sur le même pied par le fisc et cette situation vient d'être corrigée. Mais, quand seul un des deux conjoints est le parent de ces enfants, pourquoi lui retirer le droit aux crédits ?

Quand des conjoints de fait ont des enfants, c'est normal qu'ils assument la responsabilité de ces enfants et paient les mêmes impôts qu'un couple marié. Mais, lorsqu'il s'agit de *familles reconstruites* où c'est la mère, et non le nouveau chum, qui assume la responsabilité des enfants, il n'y a aucune raison de lui couper les vivres. Le chum, c'est le chum, pas le père, demandez aux enfants...

En lui retirant le droit aux crédits d'impôt et l'obligation après un an de vie commune de déclarer les revenus du chum, on vient chercher dans les poches de cette femme plus de 2000 \$ consacrés à ses enfants. Le message du ministre est le suivant : Femme, reste seule si tu ne veux pas payer plus d'impôt, ou deviens lesbienne puisque seuls les couples homosexuels pourront encore bénéficier des crédits. Plus ridicule, tu meurs !

Une mère qui vit avec un autre homme que le père devra donc faire son statut de conjointe de fait. De toute façon, comment prouver qu'elle est *conjointe de fait* ? Va-t-on créer une brigade de Mulroney-macoutes spécialisée dans la détection du mâle ?

POUSSONS plus loin : les étudiants, les jeunes en général qui vivent ensemble un ou deux ans, en couple ou à plusieurs, pourraient-ils désormais déclarer leur flamme du moment, ou simplement leur colocataire régulier, comme conjoint de fait pour être admissibles aux crédits d'impôt de personne à charge ? Et, si Québec emboîte le pas, lui qui s'y est refusé lors de l'adoption de la loi sur le patrimoine familial, cela permettrait-il à ces mêmes jeunes, soudainement devenus indépendants de leurs parents, de recevoir les prêts et les bourses des couples mariés ? Sinon, quels beaux cas de discrimination en vue. Une boîte de Pandore que cette innovation fédérale.

Dans mon cas, je n'ai pas le choix : ma blonde a compris, elle, et à moins qu'elle ne se ravise, il me faudra placer cette petite annonce qui précèdera que ma prochaine perle devra être pauvre et sans enfants. Donc, probablement plus jeune... À moins que ce ne soit un homme, avec enfants à charge ? Peut-être était-ce là le message progressiste subliminal de ce gouvernement conservateur.

LETTRES AU DEVOIR

Ardeurs assassines

JE M'EN voudrais longtemps, Madame Chapt-Rolland, de ne pas modérer vos ardeurs assassines à l'encontre de notre cher, brillant — et non moins insolent — Daniel Latouche (Le Devoir du 25 février). Une « touche » qui fait souvent mouche, d'ailleurs, et qui a l'heure de plaire à ces pauvres quantités négligeables que nous sommes, nous, les simples (é)lecteurs.

Dans cette affaire, Latouche n'a fait que son devoir. On n'attend pas d'un chroniqueur d'humour qu'il nous serve des compte rendus tièdes et serviles. Bien faite, la caricature éclaire très intelligemment l'opinion. Ainsi, Latouche est apprécié pour son sens aigu des situations politiques et pour son style percutant qui n'épargne (presque) personne. Désolé, mais la presse est libre, comme le sont ses lecteurs exigeants.

De plus, je ne pense pas que notre Dargan national ait piqué votre ami Beaudoin trop bas sous la ceinture. Le cuisinier de Napoléon était un artiste de palais fort raffiné et le Frère Tuck, cette généreuse figure, un héros populaire. Devrais-je leur conseiller de vous réclamer des dommages et intérêts ?

En fait, vous auriez mieux servi votre cher ami le sénateur en jugeant sur le fond cet article remarquable. Dommage, vous n'avez pas fait. Dans « ce ton et cette agresseur » que vous critiquez, n'entendez-vous pas l'écho d'un milieu politique qui ne mâche pas toujours ses mots ? Bien sûr, la démocratie est par définition assez vulgaire. Mais qu'avez-vous donc d'autre à proposer ?

Christian Aubry
Montréal, le 25 février 1992

Accordez vos violons

M. PIERRE PAQUETTE dans son article « De la nouvelle participation syndicale » (Le Devoir, 19 février 1992) est à la fois lucide et candide. Ce que M. Paquette nous dit c'est que les syndicats n'ont pas abandonné l'objectif marxiste du contrôle des moyens de productions par les travailleurs (« accroître le contrôle syndical sur la finalité du travail ainsi que sur l'organisation du travail ») ni le moyen privilégié d'y parvenir : la lutte des classes.

Ce qui est changé, c'est que les chefs syndicaux ont réalisé, une génération en retard, que le pouvoir, dans la société de consommation qu'ils ont contribué à ériger, et via le néo-libéralisme, est passé des mains de l'État à celles des producteurs de biens. Les cibles ne sont donc plus l'État qu'il faut conquérir, ni la bourgeoisie qu'il faut purger, mais le néo-libéralisme qu'il faut neutraliser en s'emparant du privilège des bourgeois de gérer leurs biens.

Or le néo-libéralisme a déjà gagné la guerre, comme le constate M. Claude Béland (le Soleil, 10 décembre 1991). « Et ce phénomène qu'on nomme mondialisation, caractérisé avant tout par l'interdépendance poussée des économies et des peuples, est aujourd'hui inéluctable. » Comme contrepoids à cette nouvelle menace de nivellation M. Béland propose l'« État-Nation. Les syndicalis-

tes eux, proposent une nouvelle version de la lutte des classes, un processus tout à fait anti-nationaliste puisqu'il maintient le dogme de l'affrontement au sein d'une même nation et d'un même État, moyen infallible s'il en est un, d'attiser la suspicion sinon la haine.

Je serais tenté d'écrire : accordez vos violons messieurs les indépendantistes.

Gilles Lamothe
Sillery, 26 février 92

Un fallacieux prétexte

DEPUIS QUELQUES mois, le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, propose divers scénarios pour régler une « impasse » dans le système de la santé. Ils visent à réorganiser, en tout ou en partie, le fonctionnement de l'assurance médicale.

Le ministre s'appuie sur un dépassement annuel de coûts de « 200 à 400 millions » pour justifier ces changements. Or, la valeur sociale et symbolique de la gratuité intégrale de la santé au Québec est certainement plus grande qu'un modeste écart dans le budget du ministère ; cette somme n'étant après tout qu'un à trois pourcent des dépenses en santé.

Le ministre parle d'augmentations incontrôlées, alors que la hausse des dépenses s'est maintenue en deçà de la hausse de l'enrichissement collectif au cours des dix dernières années. En effet, s'il y a croissance des coûts de la santé, celle-ci a été réduite dans les limites acceptables de la croissance du PIB.

Si le ministre veut remettre en question la gratuité intégrale de la Santé au Québec, qu'il le dise donc sans détour, et qu'il cesse de se servir du fallacieux prétexte d'un écart budgétaire. Ce dont on parle est beaucoup plus grave qu'un équilibre comptable ; c'est l'équilibre social du Québec, et l'une des valeurs essentielles sur laquelle s'appuie l'État québécois et son système de taxation.

Tristan Batko
Québec, 4 février 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Faut se parler

DANS SA chronique du 15 février, Daniel Latouche nous affirme ce qui suit : « Quant à l'idée que le Canada va disparaître si le Québec opte pour la souveraineté, il n'y a plus personne qui y croit. » D'accord. Je n'y crois plus moi-même.

Mais quel Canada ? Quel Québec ? Un Canada affreusement affaibli et appauvri. Et un Québec encore plus affaibli et appauvri. En tant que Canadien qui a vécu dans cinq provinces (le Québec inclus), je vous dirais : « On est trente millions. Faut se parler. » Et si on ne se parle pas, si on n'en parle plus ? Dans ce cas, nous serons tous perdants.

Bruce Bartlett
Toronto, 23 février 1992

Téléphone pour sourds

DEPUIS QUE Alexander Graham Bell a inventé le téléphone et que cette invention s'est répandue partout dans le monde, les entendants ont eu accès à plusieurs modèles de téléphone, à plusieurs services connexes, et ils peuvent acheter ou louer ces appareils et les apporter chez eux le jour même (il n'y a que quelques jours d'attente pour l'installation d'une ligne téléphonique).

Mais les personnes sourdes sont obligées d'acheter un appareil de télécommunication pour sourds (ATS), à un coût moyen de 650 \$. Une partie du coût d'achat de cet ATS est payé par l'Office des Personnes Handicapées du Québec, mais le délai d'attente est très long (plus d'un an) et lorsque l'ATS d'une personne sourde devient défectueux, la personne sourde doit en payer la réparation si la période de garantie est éolée, et cette réparation peut coûter cher (jusqu'à 200 \$).

Pourquoi Bell Canada ne louerait-elle pas des ATS aux personnes sourdes, tout comme elle loue des téléphones ? Si Bell Canada louait des ATS, toute personne, sourde ou entendant, pourrait en utiliser un pour un coût mensuel minime, sans jamais avoir à s'inquiéter du jour où il deviendrait défectueux. Et ce serait un pas de plus vers l'égalité d'accès aux services téléphoniques, puisque la structure actuelle requérant des sourds qu'ils s'adressent à l'OPHQ constitue une forme subtile de discrimination, les sourds n'ayant pas accès à l'équipement téléphonique (i.e., aux ATS) de la même façon que les entendants.

L'épouse de Alexander Graham Bell était sourde. Par conséquent, il serait normal que servir les personnes sourdes soit une des priorités de Bell Canada. Certes, Bell Canada fait beaucoup dans ce domaine avec le rabais de 50 % sur les appels interurbains et avec le Service Relais Bell. Maintenant, il ne serait que logique qu'elle ajoute ce service de location d'ATS à ses nombreux et excellents services. Ce serait un geste très apprécié de la communauté sourde, de même qu'un fleuron de plus au blason du leadership international de Bell Canada dans le domaine des télécommunications.

Jean-Yves Vachon
Directeur aux droits de la personne sourde
Montréal, 30 janvier 1992